



HABITANTS DES BIDONVILLES EN FRANCE

CONNAISSANCE DES PARCOURS ET ACCÈS AU DROIT COMMUN

Démarche de recherche - action de
l'association Trajectoires
avec le soutien
de la Fondation Caritas et du Secours Catholique - Caritas France

secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)
 [Secours Catholique - Caritas France](#)



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

SYNTHÈSE	3
INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE	6
PRÉSENTATION	6
OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE	6
LES PRINCIPAUX BIAIS	7
I. UNE MIGRATION SPÉCIFIQUE ?	8
1/ UNE MIGRATION FAMILIALE PRÉPONDÉRANTE	8
2/ FACTEURS EXTERNES : MIGRATION FAMILIALE ET POLITIQUES D'ACCUEIL	8
3/ DES FACTEURS INTERNES À RELATIVISER	10
II. LES RAISONS DU DÉPART	11
1/ UN DEGRÉ DE QUALIFICATION QUI TEND À DIMINUER	11
2/ DES FACTEURS LOCAUX PRÉPONDÉRANTS	12
A. PROCESSUS DE GHETTOÏSATION ET DÉGRADATION BRUTALE DE L'ENVIRONNEMENT	13
B. OSTRACISME ET MARGINALISATION : LES CAS DU MARAMURES ET DE SALAJ	14
C. TRADITION D'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE ET FONCTIONNEMENT COMMUNAUTAIRE	15
3/ TYPOLOGIE DES RAISONS DU DÉPART	16
III. RAPPORTS DE POUVOIR AU SEIN DES BIDONVILLES, RISQUES DE MALTRAITANCE ET DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS	17
1/ DES BIDONVILLES PAYANTS	17
2/ RISQUES DE MALTRAITANCE ET DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN FONCTION DES RAISONS DU DÉPART	18
A. RISQUE DE TRAITE ET DE TRAFIC PARMIS LES « EXILÉS »	18
B. RECRUTEMENT ET SERVITUDE POUR DETTES PARMIS LES OSTRACISÉS	19
C. RÈGLES COMMUNAUTAIRES POUVANT ABOUTIR À LA MALTRAITANCE CHEZ LES « AUTONOMES »	19
V. INSERTION ET DROIT COMMUN	20
1/ LA DOMICILIATION	20
2/ L'ACCÈS À LA SANTÉ	21
A. DES DISPARITÉS TERRITORIALES	22
B. LE FACTEUR PSYCHOLOGIQUE À PRENDRE EN COMPTE DANS L'ACCOMPAGNEMENT	22
VI. LA SCOLARISATION	23
1/ LES FACTEURS DE LA DÉSCOLARISATION	23
2/ DES DISPARITÉS TERRITORIALES OU L'IMPACT DES POLITIQUES LOCALES SUR LA SCOLARISATION	23
3/ L'ÂGE ET LA SCOLARISATION	25
4/ LE TAUX DE SCOLARISATION SELON LE SEXE	26
5/ MIGRATION ET SCOLARISATION	26
6/ LA SITUATION TRÈS PRÉOCCUPANTE DES ENFANTS JAMAIS SCOLARISÉS	27
V/ DES ACTIVITÉS DE SURVIE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE	28
1/ LES ACTIVITÉS DE SURVIE	28
2/ LA DÉLICATE PHASE D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION	29
CONCLUSION	30
ANNEXE	31



© GAËL KERBAOL / SCGF

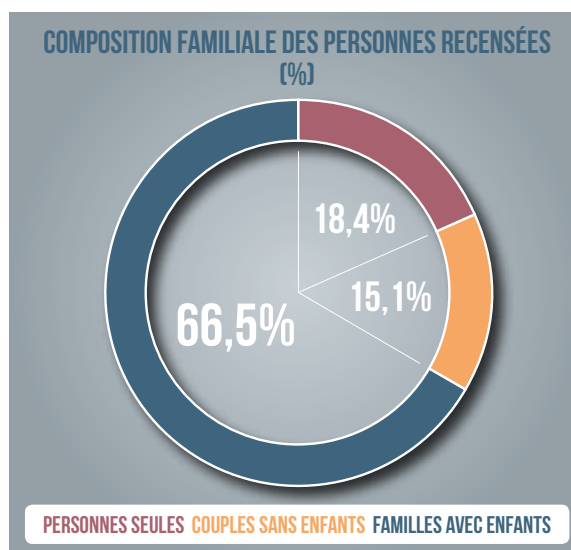
SYNTHÈSE

Comme le rappelle la DIHAL¹, « en France, entre 15 000 et 20 000 personnes vivent en campements illicites et bidonvilles. Elles sont pour la plupart des migrants intra-européens originaires de pays membres de l'Union européenne. Ces formes d'habitats particulièrement indignes et souvent dangereuses, installées sans droit ni titre sur des espaces publics ou privés, soulèvent des questions liées à l'ordre public, à la sécurité des personnes et à l'accès aux droits fondamentaux ». C'est à travers l'activité de diagnostic que mène l'équipe de Trajectoires, qu'elle a pu observer le parcours de 899 personnes, vivant ou ayant vécu en bidonvilles, en France. **Cet échantillon de 245 ménages représente 5 % de ce public²** et permet d'établir des tendances significatives quant à la connaissance de ce public³. En France c'est la première fois qu'un travail de récolte de données aussi important est mené auprès de cette population (dite « Rom ») qui demeure très mal connue et dont l'accès aux droits fondamentaux (droit à l'éducation, à la santé, etc.) reste très partiel.

UNE SPÉCIFICITÉ À RELATIVISER : LA MIGRATION FAMILIALE

L'une des caractéristiques des habitants des bidonvilles originaires des pays de l'Est est l'aspect familial de la migration, loin du profil majoritaire du migrant

économique, homme seul entre 18 et 35 ans. Dans notre échantillon, 2/3 des personnes en bidonville sont venus avec enfants (3,16 en moyenne).



L'étude montre que cette spécificité attribuée aux populations roms d'Europe de l'Est, n'est pas liée nécessairement à un fonctionnement « culturel ».

1. Délégation Interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

2. Ce travail a été mené après la fin des mesures transitoires. Entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2013, en application du protocole de mise en œuvre du traité d'adhésion de leurs pays, les ressortissants roumains et bulgares ont dû passer par la procédure de l'autorisation préalable de travail pour occuper un emploi salarié. Ce que l'on a communément appelé la "période transitoire" ou les "mesures transitoires"

3. D'un point de vue géographique, afin de rendre compte de la diversité de contextes pouvant influencer sur les parcours, la collecte de données a été réalisée sur 10 terrains dans 4 régions différentes et ce pendant près de 3 ans.



© GAËL KERBAOL / SCOF

En fonction des pays de destination la migration familiale est variable. Elle s'explique surtout par des facteurs externes tels que les conditions d'accueil des pays de destination, les besoins en main-d'œuvre, le faible coût du transport et l'absence de barrières administratives.

DES FACTEURS LOCAUX PRÉPONDÉRANTS

Le principal enseignement de ce travail d'analyse est qu'il n'y a pas de corrélation directe entre des facteurs structurels tels que le faible niveau scolaire, l'absence de qualification, la pauvreté et la décision d'émigrer. Le profil des personnes qui décident de partir est variable en fonction des périodes. Il est conditionné par des facteurs locaux propres. Dans notre échantillon, 84% des personnes vivant en bidonvilles sont originaires de 6 *judeti*⁴ roumains qui ne sont pas nécessairement parmi les moins développés économiquement. Si l'on se fonde sur l'analyse de notre échantillon nous pouvons établir une typologie des raisons du départ.

Les migrants économiques possèdent une qualification professionnelle qui leur permet de s'insérer. Il s'agit surtout de personnes provenant de l'Ouest de la Roumanie notamment des *jud.* d'Arad et de Timis qui possèdent un niveau d'étude fin de collège ou davantage. Les adultes ont une qualification profes-

sionnelle les rendant directement employables (bâtiment, mécanicien, etc.). Ils représentent environ 15% de notre échantillon.

Les exilés : il s'agit de personnes qui proviennent de localités dont plus de la moitié de la population a migré. Les facteurs ayant provoqué le départ sont de deux ordres :

- un taux de chômage de près de 90% : conséquence d'une spécialisation ethnique liée à une activité traditionnelle ou à la présence d'un combinat⁵ ayant fermé à la chute du communisme,
- une pollution durable rendant impropre à la consommation des produits de base.

Dans notre échantillon, cette catégorie représente près de 17%.

Les ostracisés, provenant surtout des *judeti* de Salaj et du Maramures, n'ont pas réussi à s'insérer dans les centres urbains après leur exode rural. Localement ils font l'objet de politiques discriminatoires qui visent à les exclure de certains quartiers et/ou à les empêcher d'accéder au même système éducatif et de santé que les Roumains. Ils représentent dans notre échantillon près de 39%. Cependant, d'après les recoupements que nous avons effectués avec les autres régions (Ile-de-France, Rhône Alpes, etc.), leur présence en France serait moins importante que dans notre échantillon.

4. Terme qui signifie département.

5. Usine ou ferme d'État.

Les autonomes, correspondent à des groupes dont la mobilité professionnelle est ancienne et qui cherchent à maintenir des règles communautaires strictes (endogamie, contrôle des femmes, régulation interne des conflits). La migration correspond essentiellement à la recherche de nouvelles opportunités économiques en évitant toute forme de contrôle sociale qui viendrait remettre en question les règles internes au groupe. Dans notre échantillon, ces personnes représentent près de 14%.

Les autres. En dehors de ces grandes catégories, il existe de nombreux autres motifs propres à toutes les migrations ayant conduit au départ : mariage, divorce, enfants malades, accès à l'éducation, etc. Certaines de ces motivations peuvent se retrouver individuellement au sein des différents types. Ils relèvent cependant davantage de stratégies individuelles que de la dynamique de groupe que nous avons cherchée à saisir à travers cette étude.

LE DIFFICILE ACCÈS AUX PREMIÈRES MARCHES DE L'INSERTION

Les habitants, que nous avons rencontrés, ont fui, certains définitivement, d'autres temporairement, la misère économique. L'un de leurs premiers objectifs est de générer des revenus permettant de subvenir aux besoins immédiats, et d'envisager un avenir plus serein, en France ou dans le pays d'origine. La perspective d'un emploi légal demeure pour beaucoup le but mais le chemin est long et les obstacles administratifs nombreux. La domiciliation est une des clés de transition vers le droit commun. Dans notre échantillon, seulement, **73% des ménages** possèdent une domiciliation et **55%** ont des droits ouverts ou en cours de renouvellement à l'assurance maladie. Derrière ces chiffres apparaissent des disparités territoriales très marquées.

DES ACTIVITÉS DE SURVIE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE : PEU D'ÉLUS

Pour les plus fragiles ou les personnes les plus éloignées de l'emploi qui représentent la majorité de notre échantillon, sans formation ni compétences particulières, l'accès direct au marché de l'emploi "ordinaire" est rare. Le passage par les contrats d'insertion profes-

sionnelle est alors une étape incontournable. Or, les dispositifs spécifiques ou dédiés⁶ mis en place pour résorber les bidonvilles touchent peu ce public en raison de critères de sélection basés sur un niveau de qualification et de français relativement élevé. « Faire de l'argent » devient l'objectif principal, il est alors difficile pour ces personnes de se projeter dans autre chose que des activités de débrouille économique.

UN ACCOMPAGNEMENT DE PLUS EN PLUS INADAPTÉ

Face aux expulsions répétées de leurs lieux de vie, face aux obstacles administratifs, les personnes s'épuisent et se renferment. Elles adhèrent de moins en moins aux discours des accompagnants sociaux et se recentrent sur leurs besoins primaires et des fonctionnements communautaires. Les stratégies migratoires ne visent plus nécessairement l'installation. Les allers-retours entre la France et le pays d'origine se multiplient rendant toute forme d'accompagnement social classique impossible.

LES ENFANTS ET L'ÉCOLE : UNE SITUATION ALARMANTE

La route vers la scolarisation des enfants vivant en bidonville est longue et complexe. Les raisons de la déscolarisation sont multiples et l'environnement local⁷ joue un rôle déterminant. Dans notre échantillon, **le taux de scolarisation est de 49%**. Notre travail met en lumière que lorsque des dysfonctionnements apparaissent, ils ne sont pas d'ordre culturel. Encore plus inquiétant, notre étude met en lumière un taux **de 30%** d'enfants jamais scolarisés⁸ qui s'explique, entre autre, par des processus de ghettoïsation et/ou d'installation dans une migration familiale pendulaire.

Ces situations de déscolarisation ou d'absence de scolarisation semblent totalement ignorées par les pouvoirs publics. Il y'a donc urgence à agir mais aussi à innover. Il faut sortir de l'approche actuelle définitivement trop généraliste, qui laisse de côté les plus précaires, les plus vulnérables à toute forme d'exploitation et de traite des êtres humains. Cela passe par un travail avec les pays d'origine au niveau local, non pas dans une logique de gestion des flux migratoires, mais pour comprendre et organiser un suivi social transnational dans l'intérêt des plus fragiles.

6. Il s'agit de programmes ou projets dédiés exclusivement aux populations vivant en bidonville.

7. Par environnement local, il faut entendre la dimension sociologique des familles, l'impact des politiques (Préfecture, région, département, commune) et le maillage des acteurs associatifs.

8. Jeune qui n'a jamais été scolarisé, ni en France, ni ailleurs.



INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

9. Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

10. Ce travail a été mené après la fin des mesures transitoires. Entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2013, en application du protocole de mise en œuvre du traité d'adhésion de leurs pays, les ressortissants roumains et bulgares ont dû passer par la procédure de l'autorisation préalable de travail pour occuper un emploi salarié. Ce que l'on a communément appelé la "période transitoire" ou les "mesures transitoires".

PRÉSENTATION

Créée en 2013 et composée de personnes ayant une longue expérience avec les populations vivant en bidonvilles, Trajectoires s'est fixé pour mission d'appuyer les acteurs publics et associatifs dans la mise en place de solutions pertinentes pour l'insertion sociale de ces populations. Entre autres actions, l'association réalise des diagnostics sociaux au sein de bidonvilles et squats sur l'ensemble du territoire français, permettant aux acteurs de disposer d'une vision complète et concrète des besoins et attentes de leurs occupants, et d'y répondre le plus efficacement possible.

Comme le rappelle la DIHAL⁹, « en France, entre 15 000 et 20 000 personnes vivent en campements illicites et bidonvilles. Elles sont pour la plupart migrants intra-européens originaires de pays membres de l'Union européenne. Ces formes d'habitats particulièrement indignes et souvent dangereuses, installées sans droit ni titre sur

des espaces publics ou privés, soulèvent des questions liées à l'ordre public, à la sécurité des personnes et à l'accès aux droits fondamentaux ». C'est à travers l'activité de diagnostic que mène l'équipe de Trajectoires, qu'elle a pu observer le parcours de 899 personnes, vivant ou ayant vécu en bidonvilles, en France. **Cet échantillon de 245 ménages représente 5 % de ce public** et permet d'établir des tendances significatives quant à la connaissance de ce public. D'un point de vue **géographique**, afin de rendre compte de la diversité de contextes pouvant influencer sur les parcours, la collecte de données a été réalisée sur 10 terrains dans 4 régions différentes et ce pendant près de 3 ans¹⁰. En France c'est la première fois qu'un travail de récolte de données aussi important est mené auprès de cette population (dite « Rom » migrant) qui reste très mal connue et dont l'accès aux droits fondamentaux (droit à l'éducation, à la santé, etc.) semble très partiel.

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

Les objectifs de la recherche sont :

- de mieux connaître les habitants des bidonvilles et leurs parcours
- de recenser précisément les besoins de ces populations et les problématiques particulières qu'elles rencontrent,
- de mesurer les effets concrets des politiques mises en œuvre envers ces populations,

Élaboration d'une grille d'entretien unique.

Une grille d'entretien unique pour l'ensemble des personnes interrogées a été élaborée. Le recueil des données effectué prend en compte l'ensemble des problématiques auxquelles sont exposées les personnes vivant en bidonville, établit le parcours migratoire du public interrogé et propose un décryptage des rapports de domination au sein des bidonvilles¹¹.

Cette étude a été réalisée par les membres de l'association Trajectoires ; Olivier Peyroux, sociologue, spécialiste des migrations d'Europe de l'Est et des phénomènes d'exploitation et de traite des êtres humains, et Alexandre Le Clève, juriste, spécialiste en droit des étrangers et des flux migratoires, ancien directeur de l'association Hors la Rue ; et est soutenue par la Fondation Caritas et le Secours Catholique-Caritas France.

LES PRINCIPAUX BIAIS

Comme tout travail de recherche, cette étude comporte divers biais que nous avons tenté de limiter, mais dont certains peuvent avoir influencé les résultats. Ainsi, sur les 10 bidonvilles sur lesquels nous avons mené

des entretiens, 6 sont implantés dans le département du Nord où de nombreuses personnes originaires du Maramures sont installées. Elles sont donc surreprésentées dans notre échantillon par rapport à leur présence sur l'ensemble du territoire. De plus, la situation des terrains de notre étude était très différente d'un territoire à un autre. Ainsi, si certains étaient tolérés et/ou stabilisés, d'autres étaient sous la menace d'une évacuation. Certains pouvaient bénéficier de dispositifs d'accompagnement in situ ou encore de dispositifs pour faciliter l'accès au droit commun, d'autres étaient peu suivis par des acteurs institutionnels ou associatifs. Enfin, les informations récoltées sont déclaratives et se basent sur les propos des personnes qui peuvent avoir une vision parcellaire de l'environnement administratif et ne pas connaître leurs droits. Présentation synthétique de l'échantillon :

- 245 ménages ont été rencontrés. 163 couples ont au moins un enfant, 37 couples n'ont pas d'enfant et 45 personnes sont seules
- Près de 98% sont de nationalité roumaine, et près de 2% de nationalité bulgare. Quelques familles proviennent des Balkans notamment du Monténégro.
- La majorité est installée en France depuis plus de 3 ans (57%), et seulement 13% depuis moins d'un an. En moyenne, les personnes sont présentes en France depuis 4 ans et demi.
- Nous avons pu récolter les données auprès de 469 enfants, soit 52% de notre échantillon. 182 ont moins de 6 ans. 242 ont entre 6 et 16 ans et 45 ont plus de 16 ans.

11. Se trouvent en annexe les étapes du déroulé de l'entretien.



I. UNE MIGRATION SPÉCIFIQUE ?

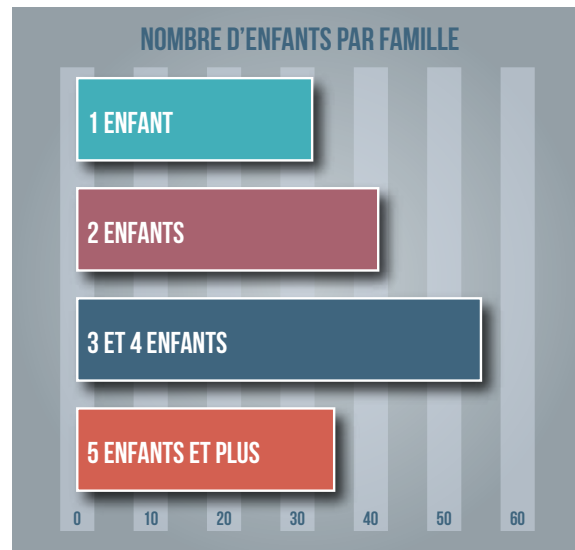
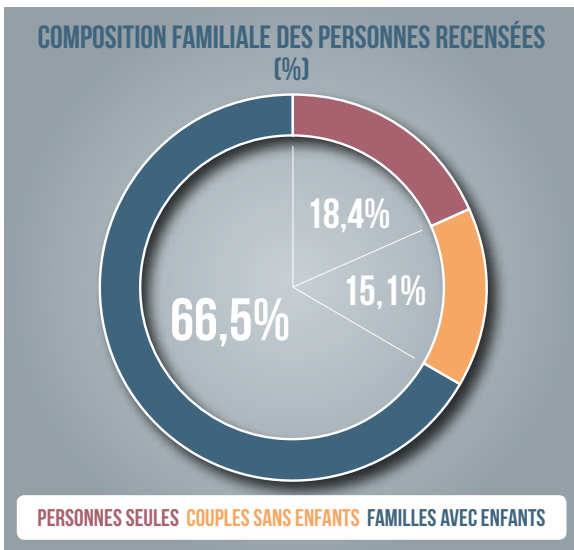
1/ UNE MIGRATION FAMILIALE PRÉPONDÉRANTE

L'une des caractéristiques des habitants des bidonvilles originaires des pays de l'Est est l'aspect familial de la migration, loin du profil majoritaire du migrant économique, homme seul entre 18 et 35 ans. Dans notre échantillon, 2/3 des personnes en bidonville sont venus avec enfants (3,16 en moyenne). Parmi les personnes interrogées, plus de 90 % se déclarent Rom. Si cette statistique semble plaider pour une migration « à part » dont la raison serait liée à la « culture rom », l'analyse approfondie des facteurs apporte des éléments plus prosaïques et nettement moins essentialistes. A la question pourquoi avez-vous choisi de migrer en famille dans des conditions d'habitat en France aussi précaires, les principales raisons évoquées par les intéressés sont les suivantes : « on vient pour assurer un avenir meilleur à nos enfants », « en Roumanie il n'y a aucun débouché pour nous », « on n'arrive plus à faire face aux dépenses quotidiennes ». Aucune référence culturelle ne ressort de ces réponses, elles renvoient à des difficultés concrètes (absence de perspectives au pays, difficulté à faire face aux dépenses quotidiennes). De plus, lorsque les personnes interrogées évoquent des expériences

précédentes de migration dans d'autres pays européens, bien que les conditions de logement qu'elles décrivent étaient meilleures que celles des bidonvilles, elles expliquent être pourtant parties seules. Le choix de la migration familiale n'est donc pas systématique pour les personnes se déclarant rom. Il varie selon les pays en raison de différents facteurs que nous allons préciser.

2/ FACTEURS EXTERNES : MIGRATION FAMILIALE ET POLITIQUES D'ACCUEIL

En Europe occidentale, à l'exception de l'Italie et de la France, l'installation en bidonville d'une partie des populations roumaines et bulgares (se déclarant rom) est très limitée. D'après nos entretiens, les familles à travers leur expérience de la migration ou celle de leurs proches dans les différents pays européens font des distinctions importantes sur les conditions d'installation d'un Etat à l'autre. Certains pays sont perçus comme des destinations pour le travail, d'autres, davantage propices à une migration de type familial. Pour bien comprendre cette distinction, il faut s'intéresser aux pays qui ont attiré le plus de personnes originaires de Bulgarie et de Roumanie, peu qua-



liées et dont une grande partie se déclarent rom. D'après le conseil de l'Europe, ce sont l'Italie (près de 80 000 personnes) et l'Espagne (60 000 personnes) qui concentrent plus de la moitié¹² de ces migrants. La principale raison tient au besoin en main-d'œuvre peu qualifiée et à faible coût dans les domaines de l'agriculture et des services à la personne. En 1996, l'Espagne a ainsi passé un accord bilatéral favorisant la migration saisonnière des travailleurs roumains. Avant la crise économique (2008), la migration des Roms en provenance de Roumanie et de Bulgarie était donc surtout une migration de travail.

Dans le cas de la France, si cette migration est restée très limitée en nombre, entre 15 et 20 000 personnes, l'accès aux droits des ressortissants roumains et bulgares a toujours été contrarié. « Dès 1995¹³, l'OFPPRA¹⁴ met en place une clause de cessation pour les Roumains. Si elle ne les prive pas de la possibilité de déposer une demande d'asile auprès de l'OFPPRA leur cas est étudié selon une procédure accélérée spécifique. Malgré une demande roumaine restée très forte au moment de l'application de cette clause, le taux de reconnaissance des nouvelles demandes est proche de zéro¹⁵. En 1998, la loi Chevènement a soumis à la procédure d'"examen prioritaire" les demandeurs d'asile ressortissants des pays pour lesquels cette clause de cessation était appliquée, et les a privés de l'autorisation provisoire de séjour et de l'accès au dispositif national d'accueil (qui prévoit notamment un hébergement des demandeurs d'asile). En conséquence, le nombre de demandeurs d'asile roumains a baissé spectaculairement¹⁶. »¹⁷ Ainsi, n'ayant pas accès au dispositif national d'accueil ou essuyant des refus de statut de réfugiés, ces migrants se sont tournés vers la clan-

destinité au sein de squats ou en bidonville. Ainsi, la peur de revenir au pays et de ne plus pouvoir repartir à l'étranger les a souvent poussés à faire venir leur famille afin de ne pas être séparés de leurs enfants sur une longue période.

Même après l'entrée de ces deux pays dans l'Union européenne, entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2013, les difficultés administratives n'ont pas cessé. En application du protocole de mise en œuvre du traité d'adhésion de leurs pays, les ressortissants roumains et bulgares ont dû passer par la procédure de l'autorisation préalable de travail pour occuper un emploi salarié. Cette mesure plus connu sous le nom de "période transitoire"¹⁸ a eu pour conséquence un accès quasi-impossible au marché de l'emploi pour les Roumains et les Bulgares n'ayant pas un niveau d'études supérieur (master). C'est seulement avec la fin des mesures transitoires au 1^{er} janvier 2014 que leur statut administratif a évolué, levant certains blocages (notamment l'accès au travail).

S'il est encore trop tôt pour analyser avec le recul nécessaire l'impact de la fin des mesures transitoires, la politique d'accueil menée pendant ces vingt dernières années a eu pour conséquence un processus d'insertion professionnelle long et très limité. Les personnes de l'échantillon ont vécu en moyenne 5 ans dans des bidonvilles. Cette absence de perspective d'un revenu régulier à court terme justifie auprès des intéressés le choix d'une migration familiale malgré les conditions de vie précaires. Leur calcul économique est le suivant, les revenus provenant essentiellement de la mendicité et de la ferraille étant limités et aléatoires, il devient parfois moins coûteux que l'ensemble

12. Voir à ce propos l'analyse des chiffres du Conseil de l'Europe n°27-28 « migrations tsiganes », de la revue Etudes tsiganes, 2006, Paris

13. Depuis le 21 juin 1995, pour la Roumanie, depuis le 20 juillet 1998, pour la Bulgarie.

14. Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides.

15. Les pépites d'or de l'OFPPRA de Luc Legoux, Maître de conférences à l'Université Paris 1 (IDUP), in Plein droit n°44, décembre 1999.

16. Elle a été divisée par sept entre janvier et décembre 1998. cf. Plein droit

17. « Du bidonville à la ville : vers la "vie normale" ? Parcours d'insertion des personnes migrantes ayant vécu en bidonville en France ». Recherche-action de l'association trajectoires. Novembre 2015.

18. Ce type de mesure n'est pas exclusif à la Roumanie et la Bulgarie : Le même processus a ainsi été appliqué en 1986 à l'Espagne et au Portugal, et en 2004 à huit pays de l'est de l'Europe. En France, les périodes transitoires pour ces pays ont été levées par anticipation. Pour la Roumanie et la Bulgarie, en revanche, le gouvernement français a, pour la première fois, décidé d'appliquer la période transitoire dans son intégralité, c'est-à-dire pendant sept ans.

de la famille s'installe en bidonville en France où les dépenses quotidiennes sont limitées plutôt que de rester en Roumanie où chaque mois il faut payer des charges (eau, électricité, chauffage), la nourriture, les vêtements, etc.

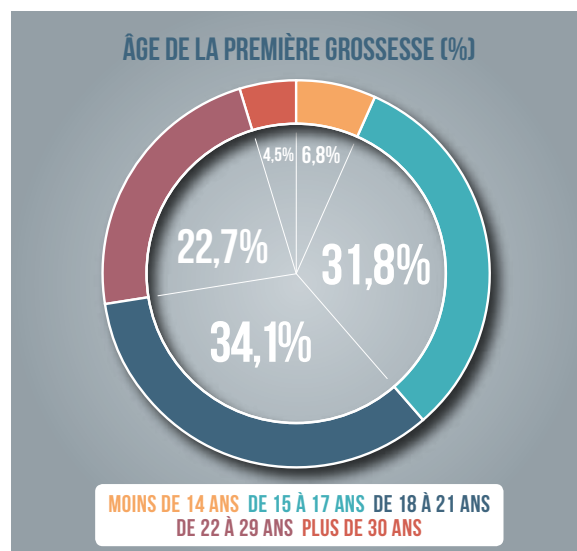
À l'inverse, les personnes ayant migré en Espagne au début des années 2000 ont expliqué être d'abord parties seules pour occuper un travail (souvent au noir et peu payé) mais qui leur permettait d'envoyer régulièrement de l'argent à leur famille. Par la suite, leur situation professionnelle s'est améliorée ce qui leur a permis de faire venir leur famille dans des conditions relativement bonnes (présence d'un logement, domiciliation, couverture santé, etc.).

Un autre aspect à prendre en compte est l'accessibilité de la migration familiale. A la différence des migrants extracommunautaires, le coût de la migration (voyage jusqu'en France) pour les ressortissants bulgares et roumains (99% de notre échantillon) est limité. Les transporteurs en Roumanie comme en Bulgarie proposent des courses d'environ 100 euros par adulte et 50 euros par enfant. Sur le plan administratif, depuis l'entrée de ces deux pays dans l'Union européenne, en 2007, les démarches préalables à la migration sont abordables pour tous. Il suffit juste d'être en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport. L'absence de barrières administratives et le coût limité rendent accessible, y compris à des ménages très modestes avec enfants, la liberté de circulation.

3/ DES FACTEURS INTERNES À RELATIVISER

Comme nous l'avons vu la migration familiale, souvent perçue comme une caractéristique des populations roms d'Europe de l'Est, n'est pas liée uniquement à un fonctionnement «culturel», les conditions d'accueil des pays de destination, les besoins en main-d'œuvre, le faible coût et l'absence de barrières administratives sont des facteurs explicatifs importants.

S'agissant des facteurs internes, la présence de grossesses précoces est souvent mise en avant comme une spécificité des familles roms qui expliquerait le caractère à part et familial de la migration. Dans notre échantillon, l'âge de la première maternité concerne près de 39% d'adolescentes (mineures). L'âge moyen



est de 19,5 ans. Cette moyenne vient confirmer la précocité des grossesses comparée à la France avec près de 10 ans d'écart. Pourtant, cet écart ne constitue pas un facteur explicatif en soi. Il est identique à celui du Mali où la première grossesse concerne aussi 39% d'adolescentes¹⁹ et dont la France accueille une communauté importante. Or, en raison des facteurs externes, la migration familiale pour les primo-arrivants maliens demeure très limitée. Ainsi, bien que la migration familiale des populations en bidonville nécessite de repenser l'accompagnement social, cette spécificité est davantage une conséquence d'une mobilité très accessible plutôt que le révélateur d'un fonctionnement culturel totalement à part. Il est d'ailleurs probable que dans les mêmes conditions : faible coût du transport, absence de barrières administratives, etc., des ménages de nationalités très diverses opteraient pour une migration familiale.

La présence d'une migration familiale n'apporte pas de véritables éléments de compréhension des populations vivant actuellement en bidonville en France. Pour aller plus loin dans la connaissance de ces personnes et des stratégies migratoires qui expliquent leur présence en France il est nécessaire d'analyser en détails les raisons qui les ont poussées à partir et à s'installer dans des conditions peu propices.

19. Voir notamment le chapitre V, p. 63 de l'étude : cellule de planification et de statistique (CPS/SSDSPF), Institut national de la statistique (INSTAT/MPATP), INFO-STAT et ICF International, 2014. Enquête démographique et de santé au Mali 2012-2013. Rockville, Maryland, USA : CPS, INSTAT, INFO-STAT et ICF International.



© ELODIE PERRIOT / SCOF

II. LES RAISONS DU DÉPART

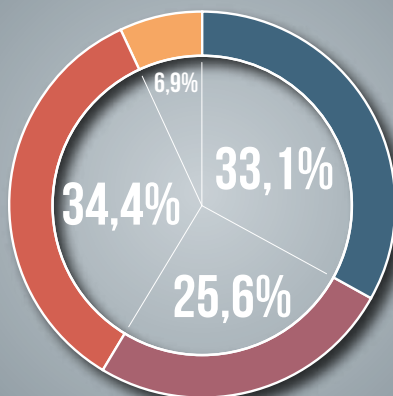
1/ UN DEGRÉ DE QUALIFICATION QUI TEND À DIMINUER

A la question « pourquoi avez-vous décidé de partir à l'étranger » les réponses sont surtout d'ordre économique : « on ne serait pas parti si on gagnait de l'argent au pays », « il n'y a pas de travail », « les salaires sont très faibles », etc. Dans une proportion plus faible et suivant les régions d'origine, la discrimination comme motif de départ est

aussi évoquée. Derrière ces déclarations qui semblent confirmer les explications habituelles sur la venue de populations roms en Europe de l'Ouest, se dessinent d'autres causes intimement liées aux situations locales.

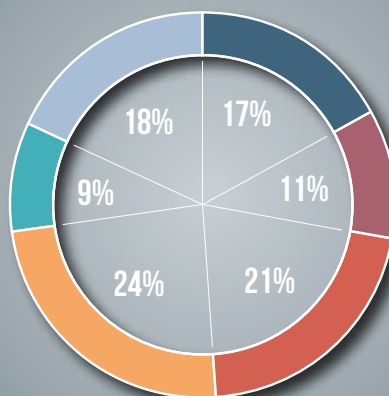
Dans un premier temps, lorsqu'on extrait les données sur les qualifications au pays ou les activités

NIVEAU D'ÉTUDE À L'ARRIVÉE EN FRANCE
 POUR LES PERSONNES MAJEURES

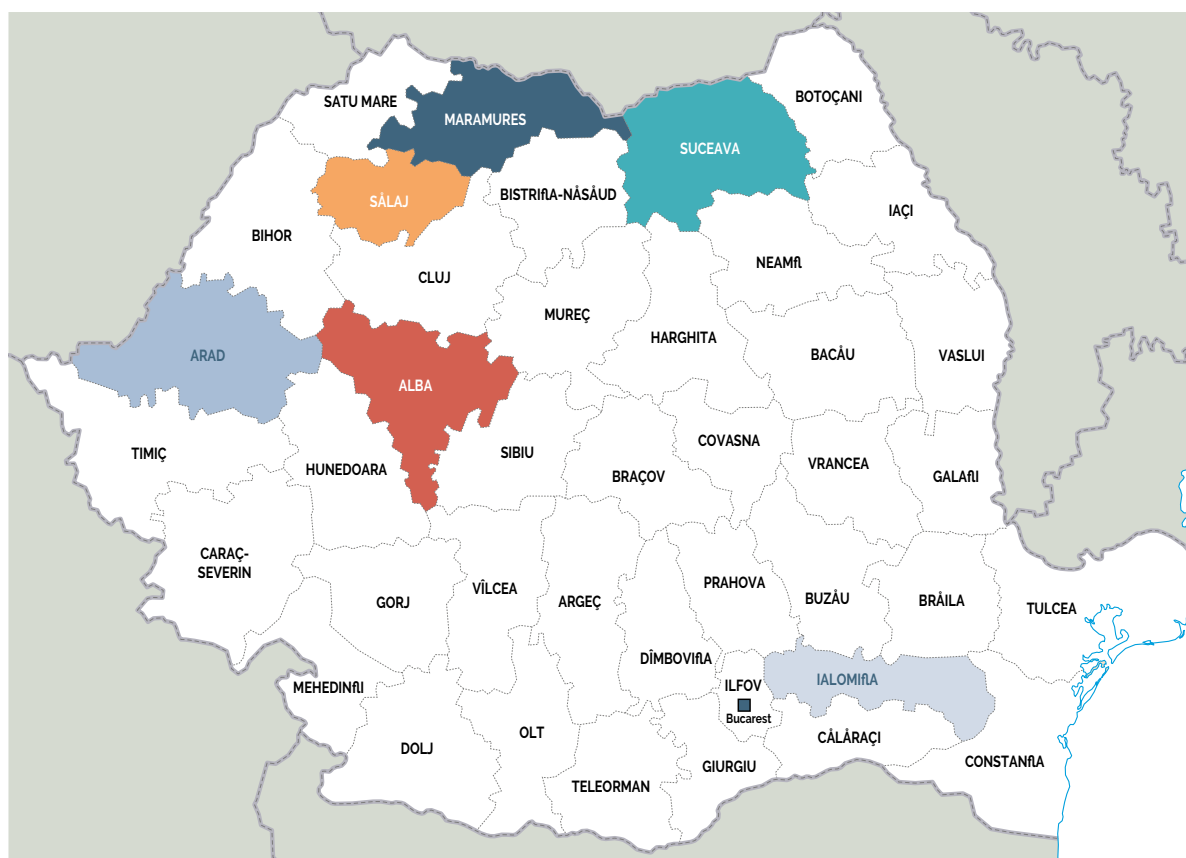


ANALPHABÈTE FIN DE PRIMAIRE FIN DE COLLÈGE LYCÉE ET SUPÉRIEUR

ACTIVITÉS PRATIQUÉES AVANT LA MIGRATION



BTP SALUBRITÉ AUTRE JOURNALIER FEMME AU FOYER SANS ACTIVITÉ



professionnelles, on observe une hétérogénéité de profil. Près d'un tiers des personnes ont un niveau collège ou lycée et possèdent une qualification professionnelle qui leur permettait de travailler au pays mais pour un salaire jugé trop faible. Leur venue peut s'interpréter comme la volonté de bénéficier de conditions de vie plus décentes à travers une activité dans le même secteur professionnel que celle occupée dans le pays (travail dans le bâtiment, mécanicien, etc.). Cette stratégie migratoire correspond au profil des migrants qualifiés, majoritaire jusque dans les années 2000²⁰. Ces derniers disposent d'un certain nombre de capacités professionnelles et linguistiques facilitant leur insertion malgré l'absence d'un réseau de compatriotes déjà établis dans la société d'accueil. A partir de 2014, ces profils ont eu tendance à diminuer car avec la fin des mesures transitoires, ces migrants ont pu trouver plus facilement un emploi et donc accéder à un logement. D'après notre échantillon ils semblent avoir été remplacés par des ménages plus pauvres et moins qualifiés qui tentent l'aventure migratoire en raison de la présence d'un membre de leur famille ou d'un voisin installé en France. 59%

des personnes interrogées ont un niveau d'étude primaire ou sont analphabètes. De même, 62% des personnes sont sans activité ou ont des métiers très peu qualifiés : journaliers, balayeur, femme de ménage. A la différence des profils précédents ces nouveaux arrivants ont en commun une faible insertion dans leur pays d'origine.

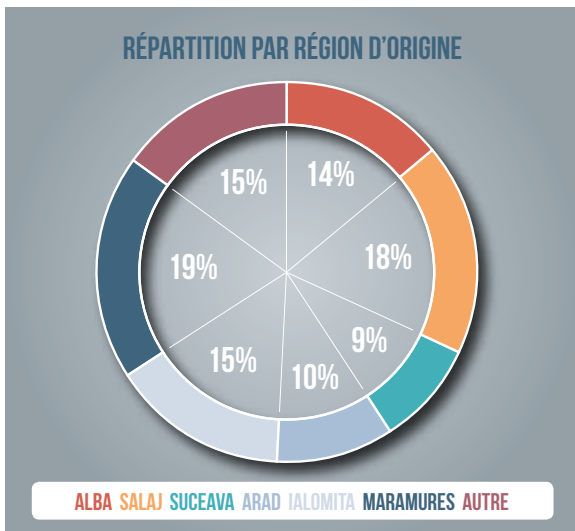
2/ DES FACTEURS LOCAUX PRÉPONDÉRANTS

Vu le nombre limité de personnes vivant en bidonvilles en France, il est impossible d'établir un lien mécanique entre migration et population paupérisée. D'après les données de la Banque Mondiale²¹, en Roumanie comme en Bulgarie, près d'un quart de la population vit sous le seuil de pauvreté ce qui représente plus de 5,5 millions d'individus. Si l'on compare ces données avec le nombre stable, depuis près de 10 ans, de 17 000 personnes vivant en bidonville, les facteurs macro-économiques semblent inopérants pour expliquer les raisons qui poussent à l'émigration. Pour cerner les raisons du départ, l'analyse doit porter sur les situations socio-économiques locales. Dans notre échantillon, 84% des personnes vivant en bidonvilles sont originaires de 6 *județi*²² roumains.

20. Reyniers Alain, « Migrations et déplacements des Roms de l'Est : l'exemple roumain », *Confluences Méditerranée*, 3/2001 (N°38), p. 59-66.

21. En 2013, d'après les données de la Banque mondiale, le pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté en Roumanie était de 25,4% et pour la Bulgarie 21,8%, données disponibles sur <http://donnees.banquemondiale.org/>

22. Terme qui signifie département.



a) Processus de ghettosisation et dégradation brutale de l'environnement

Dans notre échantillon, 15% des personnes proviennent de la ville de Barbulesti (judet de *Ialomita*) en Roumanie. Le travail de terrain mené sur place a permis de mettre en évidence une série de facteurs expliquant les départs de près de la moitié des habitants (3500 personnes) en Europe de l'Ouest (France et Allemagne en majorité).

Sous la période communiste, Barbulesti correspondait au quartier rom de la ville d'Armasesti. Bien qu'officiellement le critère ethnique n'était pas retenu pour répartir les travailleurs, en pratique les Roms²³ de cette localité furent affectés à des travaux non qualifiés :

- ouvriers agricoles dans les fermes d'Etat de la région,
- ouvriers spécialisés (c'est-à-dire non-qualifiés) pour la fabrique de sucre de la ville,
- agents de nettoyage des wagons de la CFR (Compagnie des chemins de fer roumains).

Au début des années 80, les travailleurs peu qualifiés de Barbulesti ont été progressivement licenciés. Une habitude de la migration familiale saisonnière s'est développée autour d'activités comme :

- l'agriculture dans plusieurs zones de Roumanie (Transylvanie, Moldavie...)
- la vente de vêtements : les habitants achetaient les marchandises en gros à Bucarest qu'ils vendaient de porte à porte dans les villages de toute la Roumanie.

À la chute du communisme, les fermes d'Etats furent démantelées, la fabrique de sucre privatisée et le nettoyage des wagons de marchandises confié à des entreprises privées. Les habitants de Barbulesti se re-

trouvèrent massivement au chômage. Déjà situé à la marge de la ville, le quartier se replia sur lui-même. Son isolement fut renforcé par l'absence de services sociaux, d'écoles et de commerces de proximité. Le bus reliant le centre ville devint payant contribuant encore un peu plus à l'enclavement de cette partie de la ville. En 2005, de fortes précipitations entraînèrent une crue sans précédent de la rivière *Ialomita*. Trois cent personnes du quartier de Barbulesti durent être évacuées par l'armée. De nombreuses maisons furent entièrement détruites. L'autre conséquence fut une pollution durable de l'ensemble des sources d'eau potable de la commune. Actuellement, les habitants n'ont toujours pas d'accès à l'eau potable. Ils sont donc contraints d'acheter des stocks d'eau minérale.

En 2006, pour des raisons d'accroissement démographique et de départ des familles roumaines non roms, ce village ressemblant de plus en plus à un ghetto rom plongé dans la misère fut transformé en commune à part entière. Il fut donc séparé de la commune d'Armasesti composée essentiellement par une population roumaine non-rom. Barbulesti devint ainsi la première commune entièrement rom de Roumanie avec, à sa tête, un maire rom. La séparation administrative permit la construction d'un certain nombre d'infrastructures : une école, une mairie et une poste. Depuis l'élection du nouveau maire, il y a trois ans, des travaux ont été effectués : les routes sont carrossables, l'électricité est présente, le chauffage a été installé dans l'école. Pourtant malgré ces quelques avancées, Barbulesti demeure l'une des communes roumaines les plus touchées par le chômage. Depuis 2005, du fait de l'appauvrissement des ressources économiques locales et des inondations, les migrations se sont accélérées. L'étiquette « ville tsigane » a favorisé l'ostracisme envers ses habitants rendant leur accès à l'emploi très compromis, même pour des travaux peu qualifiés. Actuellement, sur les 3000 actifs que compte la ville, seuls 70 travaillent officiellement (soit un taux de chômage de plus de 97%).

Comme ce fut déjà le cas au début des années 80, quitter Barbulesti pour trouver du travail ailleurs demeure la seule alternative économique crédible. Depuis le début des années 2000, chaque famille a au moins un de ses membres qui vit à l'étranger. Cette diaspora permet de tenter sa chance pour des périodes plus ou moins longues en fonction des opportunités. En cas d'échec, il est toujours possible de changer de ville ou de pays en s'appuyant à nouveau sur son réseau de parenté ou de voisins. Ce fonctionnement explique la présence de migrations

23. Les Roms de la localité sont des *ursari* (qu'on trouve généralement dans les zones peri-urbaines).



© ELODIE PERRIOT / SOCF

pendulaires plus développées que dans d'autres régions de Roumanie. Ces familles, qui n'ont pas réussi à s'installer à l'étranger prennent l'habitude de partir quelques mois en laissant leurs enfants auprès des membres de la famille (grands-parents, frère ou sœur ainé...).

24. Roms spécialisés dans la confection de briques en argile.

25. En septembre 2001, les autorités bulgares ont reconnu pour la première fois, un récent incident nucléaire à la centrale de Kozlodouï et une « tendance inquiétante à la dégradation de la sécurité » dans cette centrale. Quatre anciens réacteurs de Kozlodouï ont été fermés entre 2002 et 2006 par souci de sécurité, sous la pression de l'Union européenne à la suite de la demande de l'association des autorités de sûreté nucléaire des pays d'Europe de l'Ouest (WENRA). Aujourd'hui, deux réacteurs sont toujours exploités.

D'autres localités de notre échantillon présentent des facteurs similaires qui expliquent des départs massifs : une tendance à la ghettoïsation de la population rom (fermeture de l'école, absence de mixité roms/ non roms) et une forte dégradation de l'environnement naturel. C'est le cas par exemple de Gighera (judet Dolj). Sous le communisme, la majorité des Roms de cette zone était des *Caramidari*²⁴. Ces derniers alternaient le travail dans les fermes d'Etat et la migration à l'intérieur de la Roumanie afin de confectionner des briques in situ pour la construction de maisons. A la chute du régime, ces familles roms exclues de la redistribution des terres, poursuivirent leurs activités jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix. L'augmentation des prix, la faiblesse des rémunérations accordées aux travailleurs journaliers (10 euros la journée) et l'apparition de briques en dur importées les ont contraint à renoncer à leur métier traditionnel. Au sein de leur village un processus de ghettoïsation fut mis en place accompagné de la fermeture de l'école du quartier. Parallèlement, des pollutions liées à la centrale nucléaire de Kozlodouï²⁵, installée à quelques kilomètres du côté bulgare, ont rendu la consommation des produits agricoles locaux dangereuse pour la santé. Ces deux facteurs cumulés ont poussé près de la moitié des Roms du village à migrer en Italie et en France.

b) Ostracisme et marginalisation : les cas du Maramures et de Salaj

19% des personnes de notre échantillon proviennent du Maramures et 20% du judet de Salaj frontalier avec celui du Maramures. La surreprésentation de ces deux régions s'explique, d'après nos entretiens, par la situation sociale particulière des Roms de la zone. A la différence des autres personnes interrogées dans le cadre de cette étude sur les raisons du départ, les Roms de cette région mettent en avant le facteur discriminatoire.

À partir des années 1990, un exode rural des villages du Maramures et de Salaj s'est produit vers les villes du Maramures. Il a commencé avec le départ d'une partie de la minorité hongroise installée dans la région puis s'est accentué suite à un système frauduleux de pyramides financières sur le modèle de Ponzi. Ces deux événements ont eu comme conséquence l'abandon de nombreuses habitations en zone urbaine. Ces logements vacants permirent à de nombreux Roms vivant en zone rurale (*jud.* Salaj et Maramures) dans des conditions misérables, de pouvoir s'installer dans des villes comme Viseu de Jos, Baia Mare et Targu Lapus. La plupart de ces nouveaux venus occupèrent illégalement leur logement. Sur place, ils développèrent de nouvelles activités économiques semblables à celles pratiquées en France notamment la récupération de métal. Cette exode rural, qui s'est intensifié au cours des années 2000, a créé de nombreux conflits avec les populations roumaines vivant dans ces quartiers, voyant d'un très mauvais œil ces nouveaux occupants. Un bref rappel d'événements récents recensés permet d'illustrer le rapport problématique entre la population locale et les familles roms de la zone :

- En 1993, 18 maisons de Roms ont été incendiées dans la commune de Targu Lupus (*jud.* Maramures).
- De 2006 à 2010, le programme d'intégration des Roms à l'école (commune à tous les enfants) financé par l'UE à Targu Lapus s'est soldé par un échec en raison de l'hostilité de la population majoritaire et d'une partie du corps professoral la mairie a alors décidé de réouvrir l'école spéciale pour les Roms datant de l'ère Ceausescu.
- En 2011, un programme de stérilisation volontaire adressé uniquement aux femmes roms a été mis en place par la municipalité d'Elmeni (*jud.* Maramures),.
- Toujours en 2011, le maire de Baia Mare (*jud.* Maramures), a fait ériger un mur grillagé de 2 mètres afin, soit disant de protéger de la route les familles roms vivant au sein du quartier résidentiel d'Horea. L'objectif était surtout de clôturer les immeubles où vivaient les familles roms du reste de ce quartier résidentiel.

Quelques mois plus tard près de 2000 Roms, sans titre de propriété, des quartiers de Craica et Pirita, furent déplacés suite à un projet de rénovation urbaine dans une ancienne usine chimique (CUPROM) sans que le site ait été dépollué. Malgré les condamnations internationales²⁶, le maire fut réélu en 2012 avec un score de 86 %. D'après ses déclarations, ce plébiscite serait dû, en grande partie, à sa politique envers les Roms de la ville.

Cette marginalisation des Roms explique le taux élevé d'analphabétisme. Les conditions sanitaires et de logement demeurent très préoccupantes en ville comme dans les villages. Les habitations sont rudimentaires, à l'écart de la population majoritaire et finalement peu éloignées des conditions de vie des bidonvilles en France. D'ailleurs, en dehors de quelques exceptions, les adultes rencontrés sur les différents bidonvilles provenant de la zone ont en commun l'absence de qualification professionnelle, un niveau scolaire très faible et un nombre d'enfants important. Peu intégrés au tissu local, du fait notamment de l'exode rural, les Roms de cette région furent et sont encore très peu scolarisés ce qui explique le taux d'analphabétisme très élevé dans les bidonvilles. La majorité des femmes ne sont jamais allées à l'école.

Cet ostracisme au pays explique le caractère très précaire de ces migrants. Leur absence d'expérience migratoire, l'absence de proches installés à l'étranger et le fort taux d'illettrisme les rendent très dépendants d'intermédiaires cherchant à profiter de cette situation. Comme nous le verrons plus loin, une partie s'est endettée pour venir en France pensant avoir un travail assuré dès leur arrivée. Parmi les personnes originaires de Suceava, des situations similaires ont été repérées lors de l'étude de terrains.

c) Tradition d'indépendance économique et fonctionnement communautaire

Dans notre échantillon, 14 % de la population provient du *judet* d'Alba. Dans cette région, la majorité des groupes roms que nous avons rencontrés dans des bidonvilles en France ont maintenu sous le communisme et après 90 une activité professionnelle itinérante. Si l'on prend l'exemple des familles installées pendant plusieurs années vers la porte d'Aubervilliers à Paris, la très grande majorité provient de la commune de Cenade. Les familles roms se rattachent au groupe des *corturari*²⁷ sous-groupe des Roms Calderari (Chaudronniers). L'activité économique principale de ces personnes avant leur migration reposait en Roumanie sur la vente au

porte à porte et la fabrication d'accessoires en métal : confection de gouttières, d'ustensiles de cuisine, de chaudières... Spécialisés depuis plusieurs générations dans le travail du fer, ces Roms, pendant la période d'entre-deux-guerres, se déplaçaient avec toutes leurs familles au sein de grandes carrioles, de village en village, de mars à octobre pour vendre leur production et leur savoir-faire. Sous la période communiste, si officiellement ils furent rattachés en tant qu'ouvriers agricoles aux fermes d'États (*Cooperativa agricola de Productie*), ils réussirent à maintenir leurs activités artisanales et de commerce, refusant de s'intégrer véritablement au régime notamment en envoyant *a minima* leurs enfants à l'école.

À la chute de Ceausescu, ils décidèrent de quitter leur village, Cergau Mare, où vivaient de nombreux Roms dans des habitats très rudimentaires, pour s'installer à Cenade, dans des maisons bourgeoises, rachetées à très bas prix, suite aux départs massifs des minorités allemandes sicules et souabes²⁸.

C'est entre 1993 et 1995 qu'eurent lieu les premières migrations de ces familles roms vers la France. Les motifs sont similaires à ceux qui avaient déjà poussé ces familles à changer de village : la recherche de nouvelles opportunités économiques. À cette époque, seuls quelques hommes entreprirent le voyage. Au 1^{er} janvier 2002, la suppression des visas courts séjours pour l'espace Schengen permit à ces familles de s'inscrire dans un début de migration pendulaire. L'entrée en 2007 de la Roumanie dans l'UE va faciliter ces mobilités et favoriser la venue de l'ensemble des membres de la famille en France.

Ces familles ont toujours tenté de se maintenir en dehors des systèmes de contrôle des populations. Cette stratégie, leur a permis, sous le communisme, de se constituer un petit capital qu'elles ont pu faire fructifier à la chute du régime en rachetant des maisons à bas-prix, de très bonne facture. En France, ces familles ont fait preuve, malgré leurs conditions de vie très précaires, d'un dynamisme économique réel en diversifiant leurs activités : vente de métaux, dépose de gravats, petit commerce avec la Roumanie (produits alimentaires, cigarettes,...), bâtiment, ménage, réparation de voiture, nettoyage de pare-brise, transport de personnes voire (probablement) sous location de cabanes. Elles ont eu tendance à adopter la même logique qu'en Roumanie en se débrouillant, par elles-mêmes, pour développer leurs sources de revenus tout en se montrant peu motivées pour bénéficier d'un accompagnement social considéré comme trop contraignant.

26. Suite à l'intervention de plusieurs ONG roumaines de défense des droits de l'Homme, l'Union européenne, l'ambassade des USA ainsi que l'ambassade du Danemark ont fait part de leurs préoccupations.

27. Littéralement « Roms des tentes ».

28. Dès 1990, les minorités allemandes de Roumanie émigrèrent en masse en Allemagne car, en vertu de la législation, elles purent accéder à la nationalité allemande. De ce fait, beaucoup de familles vendirent à bas prix leur maison dite « bourgeoise » pour se constituer rapidement un petit capital de départ dans leur nouveau pays.

La contrepartie de ce fonctionnement, privilégiant une indépendance économique par rapport au système administratif, est une forme de repli sur l'entre-soi qui se traduit par le respect de règles communautaires strictes par l'ensemble du groupe :

- des mariages précoces (dès 14 ans) et endogames décidés par les parents,
- une fréquentation de l'école par intermittence et se limitant aux savoirs de base (primaire),
- une répartition des rôles homme / femme laissant peu de liberté aux jeunes filles,
- une résistance voire une méfiance à s'engager dans tout projet imposé par des personnes extérieures au groupe (association, administration..).

Si ces groupes familiaux sont confrontés à des difficultés économiques réelles, la migration n'est pas perçue par les intéressés comme une stratégie de survie. Elle s'inscrit dans la continuité d'un fonctionnement socio-économique qui nécessite un faible contrôle social de la société majoritaire et la recherche de nouvelles opportunités économiques.

3) Typologie des raisons du départ

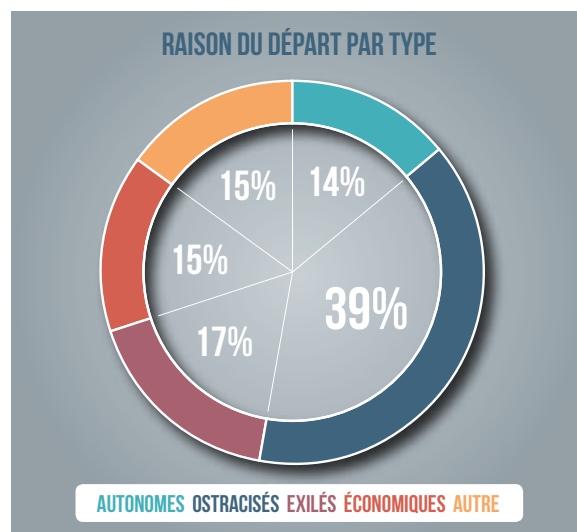
Le principal enseignement de ce travail d'analyse est qu'il n'y a pas de corrélation directe entre des facteurs structurels tels que le faible niveau scolaire, l'absence de qualification, la pauvreté et la décision d'émigrer. Le profil des personnes qui décident de migrer est variable en fonction des périodes. Il est conditionné par des facteurs locaux propres.

Si l'on se fonde sur l'analyse de notre échantillon, nous pouvons établir une typologie des raisons du départ.

Les migrants économiques possèdent une qualification professionnelle qui leur permet de s'insérer professionnellement. Il s'agit surtout de personnes provenant de l'Ouest de la Roumanie notamment des *jud.* d'Arad et de Timis qui possèdent un niveau d'étude fin de collège ou davantage. Les adultes ont une qualification professionnelle les rendant directement employables (bâtiment, mécanicien, etc.). Ils représentent environ 15% de notre échantillon.

Les exilés : il s'agit de personnes qui proviennent de localités dont plus de la moitié de la population a migré. Les facteurs ayant provoqué le départ sont de deux ordres :

- un taux de chômage de près de 90% : conséquence d'une spécialisation ethnique liée à une activité traditionnelle ou à la présence d'un combinat²⁹ ayant fermé à la chute du communisme,
- une pollution durable rendant impropre à la consommation des produits de base.



Dans notre échantillon, cette catégorie représente près de 17%.

Les ostracisés, provenant surtout des *judeti* de Salaj et du Maramures, n'ont pas réussi à s'insérer dans les centres urbains après leur exode rural. Ils font l'objet localement de politiques discriminatoires qui visent à les exclure de certains quartiers et/ou à les empêcher d'accéder au même système éducatif et de santé que les Roumains. Ils représentent dans notre échantillon près de 39%. Cependant, d'après, les recoupements que nous avons effectués avec les autres régions (Ile-de-France, Rhône Alpes, etc.) leur présence en France, serait moins importante que dans notre échantillon.

Les autonomes, correspondent à des groupes dont la mobilité professionnelle est ancienne et qui cherchent à maintenir des règles communautaires strictes (endogamie, contrôle des femmes, régulation interne des conflits). La migration correspond essentiellement à la recherche de nouvelles opportunités économiques en évitant toute forme de contrôle sociale qui viendrait remettre en question les règles internes au groupe. Dans notre échantillon, ces personnes représentent près de 14%.

Les autres. En dehors de ces grandes catégories, il existe de nombreux autres motifs propres à toutes les migrations ayant conduit au départ : mariage, divorce, enfants malades, accès à l'éducation, etc. Certaines de ces motivations peuvent se retrouver individuellement au sein des différents types. Ils relèvent cependant davantage de stratégies individuelles que de la dynamique de groupe que nous avons cherchée à saisir à travers cette étude.



© XAVIER SCHWEBEL / SCOF

III. RAPPORTS DE POUVOIR AU SEIN DES BIDONVILLES, RISQUES DE MALTRAITANCE ET DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

La nécessité pour certaines familles d'emprunter de l'argent pour financer leur migration, les difficultés d'accès à l'hébergement social en France et les expulsions régulières des bidonvilles ont favorisé les rapports de domination sur un même terrain entre les nouveaux arrivants, les familles peu autonomes et les migrants mieux installés cherchant à tirer profit de la situation. Ces types de trafics n'ont rien de culturel, on les observe dans l'ensemble des mouvements migratoires. Le principe est simple, plus les conditions des immigrés lors de leur arrivée dans un pays sont précaires (pas de travail légal, accès limité au droit commun, etc.), plus il est facile de les exploiter sans risquer de poursuites pénales. La gamme est très large. Elle va des marchands de sommeil aux formes d'exploitation qui relèvent de la traite des êtres humains : exploitation sexuelle, exploitation économique, esclavage moderne, etc. Pour mieux cerner les risques auxquels sont exposés les personnes vivant en bidonvilles, il convient de distinguer les trafics liés à l'accès aux bidonvilles des formes d'emprise dues aux raisons du départ.

1/ DES BIDONVILLES PAYANTS

En raison de la rareté des terrains dans les grandes métropoles permettant la construction d'un bidonville, des personnes aux origines géographiques différentes sont régulièrement amenées à cohabiter. Cette « mixité » subie dans un contexte de précarité facilite le développement de rapports de domination entre les uns et les autres. Les personnes ou les familles isolées sont contraintes de s'installer au fond du terrain. Leur accès aux intervenants extérieurs devient alors très limité car les associations ou les particuliers venant proposer de l'aide restent la plupart du temps à l'entrée du bidonville. Ces mêmes familles sont régulièrement exclues d'équipements installés sur le bidonville comme les toilettes par exemple.

Le bidonville est, pour les personnes de notre échantillon, un choix par défaut. Comme le rappelle l'étude du Bidonville à la ville³⁰ : « *La résurgence de ces lieux est la combinaison de plusieurs facteurs : - 20 ans de politiques publiques françaises à l'égard*

30. « *Du bidonville à la ville : vers la "vie normale" ? Parcours d'insertion des personnes migrantes ayant vécu en bidonville en France* ». Recherche-action de l'association trajectoires. Novembre 2015.

des ressortissants roumains et bulgares, comme nous l'avons souligné en amont, expliquent en grande partie la résurgence des bidonvilles en France. N'ayant pas accès au droit commun, les personnes ont dû trouver des stratégies adaptées à chaque territoire ;

- *les difficultés d'accès à l'hébergement et au logement, privé ou public, des populations immigrées en France auxquelles s'ajoute le coût du logement inadapté aux ressources des personnes, surtout lorsque ces dernières n'ont pas accès à l'emploi. Ainsi, l'augmentation de la part des étrangers parmi les personnes sans domicile fixe, est passée de 38% en 2001 à 53% en 2012, soit une part neuf fois plus importante que dans la population de France métropolitaine³¹ ;*
- *une migration de type familial : contrairement à d'autres mouvements migratoires, beaucoup de personnes vivant aujourd'hui dans des bidonvilles sont arrivées en famille. L'hébergement d'urgence n'est pas proposé pour les primo-migrants considérés soit comme des illégaux soit comme des touristes. Il n'est en outre ni adapté ni conçu pour les familles. Il n'existe alors pas d'autres alternatives que de se créer un abri d'urgence ;*
- *un réseau communautaire "intégré" quasi inexistant : les habitants des bidonvilles s'inscrivent dans un mouvement migratoire relativement récent qui se caractérise par l'absence d'une diaspora déjà insérée. Par ailleurs, contrairement à l'idée selon laquelle les "Roms vivent en communauté", au sein de l'échantillon les relations de solidarité se cantonnent à un cercle familial et amical limité. Les opportunités d'hébergement par une connaissance sont donc faibles. »*

L'absence d'alternatives aux bidonvilles pour la majorité des familles et les expulsions régulières ont favorisé le développement d'un système de taxes par quelques individus. A l'annonce d'une future expulsion, des « équipes » appartenant aux différents groupes géographiques en présence se mettent à la recherche d'un terrain. Une fois qu'un nouveau lieu a été trouvé, l'équipe qui l'a trouvé le fait savoir à l'ensemble des personnes du terrain et des bidonvilles environnants. Elle leur propose de s'installer moyennant finance. Dans notre échantillon, la majorité des personnes nous ont expliqué avoir été obligées de payer un « droit d'entrée » s'élevant à environ 200 euros pour s'installer sur leur bidonville y compris quand les membres de l'équipe ayant découvert le terrain étaient issus du même village. Pour emménager dans une cabane ou une caravane (qui n'est plus souvent en état de rouler), les sommes oscillent entre 100 et 300 euros. Au quotidien, des « taxes » de quelques euros sont nécessaires pour bénéficier de l'accès aux groupes électrogènes ou des branchements illégaux au réseau électrique. La personne qui encaisse cet argent est souvent appelé le « chef de *plat* ». Il fait partie de « l'équipe » qui a

trouvé le terrain et joue, la plupart du temps, le rôle d'intermédiaire avec les personnes venant de l'extérieur (Police, associations, citoyens), etc. En revanche, il ne vient pas remplacer les hiérarchies propres établies au sein de chaque groupe présent sur les bidonvilles où d'autres formes de pouvoir se manifestent comme nous allons le voir.

2/ RISQUES DE MALTRAITANCE ET DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN FONCTION DES RAISONS DU DÉPART

Si les rapports de domination au sein des bidonvilles existent et peuvent générer de la violence, ils aboutissent très rarement à des formes d'exploitation. Les familles qui sont dans l'incapacité de payer risquent d'être expulsées du terrain. La majorité des formes d'exploitation et de traite des êtres humains sont dues aux conditions de départ. La typologie que nous avons établie va nous permettre de cerner les risques spécifiques en les illustrant par nos recherches de terrain.

a) Risque de traite et de trafic parmi les « exilés »

Si des cas d'exploitation et de traite des êtres humains peuvent apparaître quelles que soient les conditions de départ, deux catégories, d'après nos entretiens sont particulièrement exposées : les exilés et les ostracisés.

Parmi les exilés, nous avons décrit, avec l'exemple de Barbulesti, le processus de ghettoïsation et la nécessité pour une majorité de ses habitants de migrer pour des raisons de subsistance. Cette situation a favorisé l'apparition d'activités criminelles reposant sur l'exploitation des personnes contraintes de migrer. À partir de 2002, plusieurs faits divers mirent en avant des migrants de cette localité. Le plus médiatique fut celui concernant l'exploitation de personnes handicapées, venues directement de Barbulesti, contraintes de mendier dans les rues de Lyon et de Nice³². Depuis, d'autres histoires du même type apparurent à Genève, Lausanne, Grenoble, Annemasse, Toulouse... Le mode opératoire fut à chaque fois similaire. N'ayant aucune possibilité d'obtenir un crédit bancaire, les familles pauvres de ce quartier voulant migrer, empruntaient de l'argent à des usuriers (appelés en roumain *camatari*). Une fois arrivées à destination, étant incapables de rembourser la somme avec des taux d'usure s'élevant parfois à 100% par mois, elles furent contraintes de mendier, de faire mendier leurs enfants ou de servir « d'homme de paille » pour toutes sortes de petits trafics. Afin d'échapper à leurs dettes, les migrants du quartier pris dans ce système durent céder leur maison aux *camatari* (usuriers). Récemment, plusieurs opérations de police menées par l'unité nationale de lutte contre le crime organisée (DIICOT) ont, semble-t-il, freiné cette activité avec l'arrestation des principaux *camatari* dont l'ancien maire.

31. Dans le 20^e Rapport sur l'état du mal logement en France 2015, Fondation Abbé Pierre.

32. « Des Roumains soupçonnés d'entretenir un réseau de mendiants ont été interpellés » LANDRIN SOPHIE, SMOLAR PIOTR In Le Monde, Société, lundi 1 juillet 2002, p. 11

Nous avons également intégré l'exemple de Gighera dans la catégorie des exilés. En 2007, après quelques années passées en Italie, une partie des familles ne supportant plus les conditions de travail, proches de l'esclavagisme dans les cultures de tomates de la région des Pouilles, s'adressèrent à des intermédiaires qui les conduisirent à Massy-Palaiseau. Ces familles s'installèrent dans des conditions extrêmement précaires : tentes à même le sol puis cabanes. Pour financer leur voyage, certaines durent emprunter de l'argent à des *camatari*. L'ensemble des membres de la famille, enfants compris, fut alors mis à contribution pour rembourser l'argent. Cette stratégie a parfois abouti à des situations de mendicité infantile et de prostitution d'adolescents (sur le parvis de la gare du Nord à Paris) ou des vols notamment au parc de loisir Eurodisney.

b) Recrutement et servitude pour dettes parmi les ostracisés

Parmi les ostracisés, le système d'usure est sensiblement le même avec en plus des formes de recrutement se fondant sur la tromperie. Lors de notre travail de terrain sur un bidonville situé dans le département du Nord, l'amplitude horaire des activités de mendicité de certaines personnes a attiré notre attention. Après plusieurs entretiens nous avons pu rassembler un certain nombre d'éléments sur deux situations de *camata* concernant :

- 1 famille avec deux enfants en bas-âge,
- 1 famille avec trois enfants.

D'après leurs dires, ces 2 familles étaient arrivées deux semaines auparavant en France. Elles nous ont expliqué avoir rencontré des personnes inconnues jusqu'à présent et venues dans leur village en Roumanie pour leur proposer du travail en France. Ces familles ont accepté de les suivre et ont dû emprunter 150 euros par personne pour leur venue. A leur arrivée, elles furent déposées à 200 mètres du bidonville. Le chauffeur leur a signifié qu'elles avaient un mois pour rembourser la somme avancée sinon elles devront s'acquitter le mois prochain du double de la somme. Ces familles nous ont expliqué qu'elles ne souhaitaient pas rester en France, étant données les conditions de vie et l'absence de perspectives professionnelles. Cependant tant qu'elles n'auront pas remboursé, elles se savent contraintes de récolter de l'argent pour leurs usuriers.

Après avoir découvert cette situation, de nombreux cas similaires de personnes provenant du Maramures et de Salaj ont pu être identifiés. Sur un bidonville situé près du quartier de Fives, nommé La Cruppe, de nombreuses personnes, qui visiblement n'avaient pas les capacités de migrer seules, étaient présentes. Là aussi elles avaient été amenées par des intermédiaires et se retrouvaient dans des situations de servitude pour dette. Quelques

ressortissants bulgares ont pu aussi être identifiés victimes d'un système d'usure similaire pratiqué par des *Likvari* (*usuriers en bulgare*).

c) Règles communautaires pouvant aboutir à la maltraitance chez les « autonomes »

En dehors des cas isolés de violences domestiques, certains groupes que nous avons classés parmi les autonomes ont adopté des fonctionnements internes aboutissant à des formes de maltraitements collectives. C'est le cas d'un groupe du *judet* d'Alba qui entre dans la catégorie des autonomes.

Après un suivi sur plusieurs mois, nous avons constaté qu'un des principes qui régissait ces familles était le refus d'unions matrimoniales avec d'autres groupes roms. Si ce principe est commun à l'ensemble des minorités des Balkans (pas uniquement rom), il est rarement appliqué de manière stricte. Or, parmi les personnes du terrain, cette règle semblait observée par tous et a conduit à des dérives. Lors de notre étude, nous avons repéré deux situations inquiétantes de jeunes filles mineures qui s'étaient mises en couple avec un garçon extérieur à leur groupe d'appartenance. Ces deux jeunes filles sont tombées enceintes et ont alors fugué de leur famille qu'elles savaient très hostiles à leur union. Dans les deux cas, la réponse du groupe a été sensiblement la même. Une *kriss* (instance de décision et de régulation des conflits internes) s'est réunie. Une mobilisation de l'ensemble du groupe a alors été décidée avec pour objectif de récupérer la jeune fille et son bébé. Parallèlement, les parents de la jeune fille ont porté plainte à la Brigade de protection des mineurs. Une fois la jeune fille localisée par la police, les parents partent à sa recherche avec le consentement et l'aide des autres familles pour la ramener sur le terrain. Lorsque la jeune fille est récupérée, elle fait l'objet d'une surveillance par l'ensemble du groupe. Afin de l'empêcher de s'enfuir à nouveau, ses papiers d'identité sont confisqués et elle a interdiction de sortir du terrain avec son enfant. Un nouveau mari lui est alors assigné par le groupe.

Si les situations décrites demeurent minoritaires et ne peuvent être généralisées à l'ensemble des personnes vivant en bidonville, il nous semble nécessaire de les porter à la connaissance de l'ensemble des acteurs concernés. La grande majorité des situations de maltraitance et d'exploitation que nous avons identifiées n'avait, la plupart du temps, jamais été repérée par des acteurs intervenant parfois au quotidien sur ces bidonvilles. Dans les rares cas où une information préoccupante ou un signalement avaient été transmis aux autorités compétentes concrètement très peu de mesures de protection ont été mises en place pour ces personnes comme nous avons pu le constater.



© ELODIE PERRIOT / SCOF

IV. INSERTION ET DROIT COMMUN

1/ LA DOMICILIATION

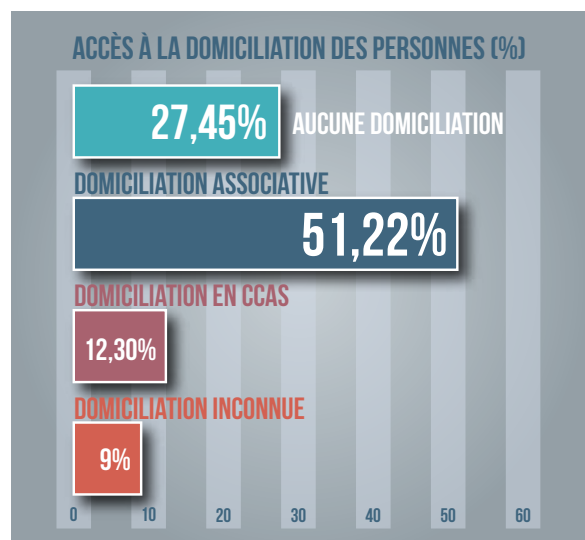
La domiciliation ou élection de domicile permet à toute personne sans domicile stable ou fixe de disposer d'une adresse administrative où de recevoir son courrier et de faire valoir certains droits et prestations. L'accès à la domiciliation constitue par conséquent la porte d'entrée vers tous les autres droits et concerne directement les citoyens européens en grande précarité vivant dans des bidonvilles sans domicile stable.

L'article L 264-3 du CASF rappelle que « l'absence d'une adresse stable ne peut être opposée à une personne pour lui refuser l'exercice d'un droit, d'une prestation sociale ou l'accès à un service essentiel garanti par la loi, notamment en matière bancaire et postale, dès lors qu'elle dispose d'une attestation en cours de validité ».

73% des ménages de notre échantillon possèdent une domiciliation. Dans le rapport d'évaluation de la médiation sanitaire de 2015³³, nous retrouvons le même chiffre. En moyenne, sur l'ensemble des 57 sites (répartis sur 8 territoires), 73% des personnes suivies (plus de 2500 personnes) ont accès à une domicilia-

tion administrative. Ce chiffre masque, en réalité, des disparités territoriales très marquées.

Seulement 12% des ménages ont une domiciliation CCAS. Il est difficile de trouver des chiffres précis sur cette question. Le rapport précité note que

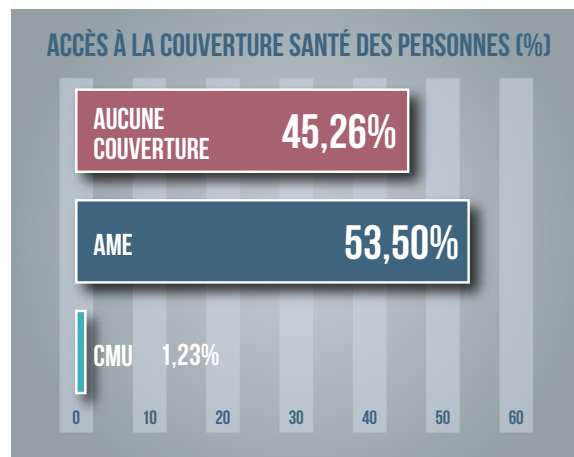


33. Évaluation opérationnelle du programme national de médiation sanitaire (PNMS) – Rapport d'étude 2015.

« l'accès à la domiciliation de droit commun par le biais des Centres communaux d'action sociale (telle que prévue dans la loi en premier lieu) reste difficile et minoritaire. Certains CCAS qui domicilient le font suite à l'action d'information, de plaidoyer voire de recours en justice d'associations du programme. (...) Les autres CCAS conditionnaient l'accès à la domiciliation à des critères restrictifs (bilan de la situation et du suivi social assuré par l'association qui oriente ; interprétation restrictive de la notion de « lien à la commune » ; domiciliation AME) ou soldaient l'instruction par un refus ».

Comme nous le savons, l'environnement politique local, c'est-à-dire, très souvent, la volonté d'élus locaux, est un des facteurs clefs qui³⁴ permet l'insertion des habitants de bidonvilles. On pourrait donc facilement conclure que le peu de domiciliations directes par les CCAS est le reflet du manque de volonté des autorités locales de reconnaître la réalité des bidonvilles et de lutter contre cet habitat indigne. Dans notre échantillon, quelques habitants de bidonvilles ont pu bénéficier d'un dispositif d'accompagnement vers le droit commun, aucun n'était domicilié auprès du CCAS, mais auprès d'associations, et ce malgré un contexte politique favorable, ils pouvaient connaître les pires difficultés à renouveler une domiciliation. Ainsi, en région parisienne, une procédure très lourde de domiciliation avait été mise en place. Une seule famille d'un terrain « toléré » par la municipalité pouvait se faire domiciliée chaque mois si elle était accompagnée par une association bien précise.

Face à ce refus des CCAS de domicilier les personnes vivant en bidonvilles, les associations sont sollicitées. Dans notre échantillon, 60 % des habitants ont une domiciliation associative. D'autres ont pu obtenir une domiciliation chez un particulier, mais cela reste marginal. Obtenir une domiciliation peut s'apparenter à un chemin de croix. Même si la situation est différente selon les territoires, au final un constat s'impose, peu d'associations domicilient³⁵ les habitants des bidonvilles. Et ces derniers sont donc obligés de se tourner vers des associations implantées dans d'autres communes voire dans d'autres départements de celui de la résidence³⁶. Cette situation semble avoir été prise en compte par la Loi ALUR. Des schémas départementaux de domiciliation³⁷, dont l'objectif est d'identifier dans chaque territoire les blocages dans l'accès à la domiciliation et aux droits des personnes sans domicile stable et de prévoir des pistes d'action, devaient être publiés avant le 30 septembre 2016.



Aujourd'hui, rien n'a été fait, il y a pourtant urgence, la domiciliation est la porte d'entrée vers l'insertion, sans elle, aucune perspective n'est possible.

2/ L'ACCÈS À LA SANTÉ

Comme le rappelle Médecins du Monde, « les habitants des bidonvilles vivent dans des conditions d'extrême précarité qui détériorent leur état de santé. Et malgré leur besoin urgent de soins, les difficultés qu'ils rencontrent sont immenses. Pour pouvoir se soigner et prendre en charge leurs dépenses de santé, l'accès à l'aide médicale d'État (AME) ou à la couverture maladie universelle (CMU) s'avère déterminant »³⁸.

Dans notre échantillon, 55 % des personnes ont des droits ouverts ou en cours de renouvellement à l'assurance maladie contre 59 % des habitants suivis dans le cadre du programme de médiation sanitaire. Il faut noter que quelques personnes que nous avons pu interroger ont bénéficié de l'action de médiation sanitaire mise en place dans le Nord. L'impact y est néanmoins faible car il touche une part négligeable de notre échantillon. 92 % des personnes avec des droits ouverts sont bénéficiaires de l'Aide médicale d'état (AME). Dans le cadre du programme, la part s'élève à 87 %.

Dans notre étude, 73 % des personnes se déclarant malades ou ayant besoin d'un suivi médical (femmes enceintes...) ont une couverture médicale. Ainsi près d'un quart des personnes se déclarant malades n'ont pas un accès continu au système de santé et donc ne se soignent pas ou utilisent ponctuellement les services d'urgence. À l'heure où le nombre de personnes en situation de précarité ne cesse d'augmenter, l'un des enjeux majeurs des organisations sociales et des systèmes de santé est

34. « Du bidonville à la ville : vers la "vie normale" ? Parcours d'insertion des personnes migrantes ayant vécu en bidonville en France ». Recherche-action de l'association trajectoires. Novembre 2015.

35. L'agrément délivré par le préfet est toujours obligatoire pour les organismes qui veulent domicilier les personnes sans domicile stable, à part pour les CCAS qui restent dispensés de cette procédure. En théorie, les préfets étaient censés prendre de nouveaux arrêtés pour les agréments "nouvelle version", sur la base d'un cahier des charges qui devait être publié au plus tard le 1er septembre 2016 (décret n°2016-641 du 19 mai 2016).

36. « J'étais domicilié à l'ASAV (Association qui se trouve à Nanterre dans le département des Hauts-de-Seine) avec D. », Homme 35 ans, habitant de Saint-Ouen l'Aumône (95) in « Du bidonville à la ville : vers la "vie normale" ? Parcours d'insertion des personnes migrantes ayant vécu en bidonville en France »

37. D 264-14 du CASF.

38. <http://www.medecinsdumonde.org/fr/pays/france/personnes-vivant-dans-les-bidonvilles>.

de garantir la continuité et la cohérence des soins et des accompagnements apportés à ces personnes. C'est l'objectif du programme de médiation sanitaire. Ses résultats positifs ont été salués. Nous ne pouvons que plaider à l'élargissement de son champ d'intervention, aujourd'hui limité à seulement huit territoires.

a) Des disparités territoriales

Encore une fois, il faut noter les disparités entre les territoires. Dans notre échantillon, le taux d'ouverture de droits ou en cours de renouvellement à l'assurance maladie varie de 6 à 86% selon l'implantation du bidonville. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation.

Lorsque les habitants ne sont pas accompagnés par des professionnels et/ou des bénévoles, le taux de couverture médicale est faible. Le rapport 2015 du programme de médiation sanitaire le démontre. D'autres facteurs peuvent également être mis en avant :

- les expulsions répétées des bidonvilles,
- l'arrivée récente de familles qui n'ont pas pu avoir logiquement leurs droits ouverts,
- la barrière de la langue, la méconnaissance du système de santé français,
- l'attente de réponse suite au dépôt d'un dossier ou d'une demande de renouvellement d'un droit.

L'entrave à une domiciliation bloque, également, de fait l'accès à une couverture maladie, elle est la raison majeure mise en avant par les acteurs de l'accompagnement pour expliquer le faible taux de couverture des habitants des bidonvilles mais elle n'est pas la seule raison. Ainsi, sur l'un des bidonvilles du Nord de notre échantillon sur lequel intervenaient des acteurs associatifs, le taux de domiciliation était important (80%). Or, le taux d'ouverture des droits à l'aide médicale était seulement de 16% même si 35% des familles interrogées avaient déclaré que leur AME venait d'expirer ou que leur dossier était en cours d'instruction. Comment expliquer un taux de couverture si faible alors que le taux de domiciliation est important ?

b) Le facteur psychologique à prendre en compte dans l'accompagnement

Il ressort de nos analyses que le facteur psychologique des personnes est déterminant dans l'accompagnement social. Face aux expulsions répétées de leurs lieux de vie, face aux obstacles administratifs, les personnes s'épuisent et se renferment, adhèrent de moins en moins aux discours des accompagnants sociaux et se recentrent sur leurs besoins primaires. La survie au quotidien devient l'objectif et il est difficile de se projeter à moyen terme.

Sur quelques territoires, le fossé se creuse entre des populations ballotées depuis plusieurs années et des acteurs de l'accompagnement social qui partagent, souvent, les mêmes doutes que le public qu'ils suivent. Les stratégies migratoires peuvent alors évoluer et les allers-retours entre la France et le pays d'origine se multiplient rendant toute forme d'accompagnement social classique impossible.

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente certains groupes se replient sur des fonctionnements communautaires pouvant aboutir à des formes de maltraitance. Par ailleurs, l'absence de suivi continu de ces populations favorise l'emprise et les rapports d'exploitation entre migrants.



© XAVIER SCHWEBEL / SCOF

V. LA SCOLARISATION

Dans notre échantillon, **le taux de scolarisation est de 49%**. Il est équivalent aux rares études faites sur le sujet. Le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation (CDERE), dans son étude³⁹, conclue que le taux de scolarisation est de 47%. Leur échantillon comprend 161 jeunes âgés de 12 à 18 ans. Pour rappel, nous avons intégré, dans notre étude, les enfants âgés de 6 à 16 ans. Le CDERE rappelle que ce taux de déscolarisation est extrêmement élevé comparé à celui présenté par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) qui l'établit à 7% pour les jeunes de 12 à 18 ans vivant en France.

1/ LES FACTEURS DE LA DÉSCOLARISATION

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la déscolarisation. Ils sont depuis longtemps identifiés et rappelés par de nombreuses associations, notamment par le collectif Romeurope. Dans son rapport⁴⁰, le CDERE les énumère :

- les expulsions des lieux de vie,
- le temps de présence en France : plus les enfants arrivent jeunes en France, plus ils ont des chances d'être scolarisés,
- les conditions de vie précaires et le contexte familial,
- les obstacles administratifs.

2/ DES DISPARITÉS TERRITORIALES OU L'IMPACT DES POLITIQUES LOCALES SUR LA SCOLARISATION

Selon les bidonvilles, le taux de scolarisation peut varier de 20 à 100 %, et ce parfois dans le même département.

Lorsque les familles sont soutenues, il est naturel de penser que le taux de scolarisation augmente fortement. Les aides peuvent prendre plusieurs formes : prise en charge du transport, gratuité de la cantine... Elles peuvent être associatives et/ou institutionnelles. Ainsi, dans le cadre de la protection de l'enfance, quelques départements ont choisi de favoriser la prévention en accompagnant les parents, en les guidant le plus tôt possible s'ils rencontrent des difficultés lourdes à élever leurs enfants mineurs. Dans ce cadre, ils peuvent se voir attribuer une allocation d'aide sociale à l'enfance.

L'action militante et le soutien aux démarches de scolarisation sont donc un levier important mais n'expliquent pas tout. Ainsi, dans notre échantillon, sur deux bidonvilles du Nord, le taux de scolarisation est extrêmement faible. Un tiers des enfants, seu-

39. Ados en bidonville et en squats : l'école impossible ? Etude sur la scolarisation des jeunes âgés de 12 à 18 ans. Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation (CDERE)

40. CDERE, Op. cité, P.18.

lement, fréquente un établissement scolaire alors même qu'une association, mandatée par la Préfecture du Nord, intervient entre autres sur cette thématique. Sur un autre bidonville de l'échantillon, alors que la présence associative est très faible, le taux de scolarisation atteint 100 %. Nous ne pouvons donc pas établir de lien mécanique entre une présence associative et un taux de scolarisation élevé. D'autres facteurs sont à prendre en considération :

- Le contexte local très marqué. Dans notre échantillon, la différence du taux de scolarisation s'explique notamment par le manque de places dans les écoles qui varie fortement selon les circonscriptions.
- La motivation des familles et leur niveau de connaissance de l'environnement administratif. L'étude menée par Trajectoires le confirme : « selon le niveau de connaissances des démarches, une faible partie des personnes interrogées ont scolarisé seules leurs enfants (...) ». Il n'est pas facile pour les familles maîtrisant mal le français de se lancer dans des démarches de scolarisation. D'autres, épuisées par les expulsions systématiques, attendent d'avoir des garanties de

stabilisation sur leur lieu de vie avant d'inscrire de nouveau leur enfant dans un établissement scolaire.

- les politiques locales d'évacuation des bidonvilles. Sur certains territoires comme celui de l'Île-de-France, elles sont très régulières voire systématiques⁴¹. Elles expliquent l'épuisement de certains acteurs⁴² et leur manque d'implication, qui pratiquent alors un suivi très distancé et se rendent très ponctuellement sur les bidonvilles.

- L'accompagnement bénévole et professionnel. Dans les bidonvilles, plusieurs modes d'interventions sociales – associatives, étatiques, municipales ou citoyennes et militantes, – se croisent, coopèrent ou non. La scolarisation est très souvent une thématique, suivie par des bénévoles. L'intervention peut aller de l'inscription scolaire au ramassage scolaire, de cours de soutien à la mise en place de caisses de solidarité afin de payer les transports ou la cantine de l'école. L'action bénévole peut être tolérée par des associations mandatées (par la préfecture la plupart du temps) ou décrite par ces dernières en se positionnant comme

41. Les pouvoirs publics français (...), depuis 25 ans, pratiquent une politique systématique d'expulsion des habitants des bidonvilles. Ces dernières années, cette pratique s'est intensifiée et les habitants vivent au rythme des expulsions (tous les 3 à 4 mois en moyenne). <http://www.25ansbidonvilles.org/>

42. Nous avons pu observer que quelques professionnels doivent suivre de plus en plus de personnes et de plus en plus de bidonvilles. Pourtant membres d'association(s) mais mandatée(s) par des préfetures, elles doivent répondre à des cahiers des charges très lourds. La quantité est alors privilégiée au détriment de la qualité de l'accompagnement.

En novembre 2012, à Saint-Fons, une vingtaine d'enfants résidant sur deux terrains ont été inscrits administrativement à l'école mais ont été placés dans une classe "sas" mise en place exclusivement pour eux.

Le Défenseur des droits a été saisi. Extraits de son rapport, déjà cité. « Selon les informations recueillies, les enfants ont reçu une instruction dispensée par un agent contractuel de l'Education nationale, ayant une expérience en enseignement de français langue étrangère, assistée de deux étudiantes stagiaires. A la suite d'un courrier du Défenseur des droits dénonçant le caractère stigmatisant de ce mode de scolarisation, le maire de Saint-Fons a indiqué que ce choix de "nouveau dispositif de scolarité" était dicté par des contraintes tenant à la saturation des écoles et des classes, précisant que l'intégration des élèves en milieu ordinaire serait réalisée progressivement dès la rentrée des vacances de février. Le 19 février 2013, le directeur académique des services de l'Education nationale a apporté au Défenseur des droits les informations demandées sur les effectifs scolaires à Saint-Fons et leur répartition. Le 21 février 2013, le recteur a quant à lui indiqué qu'une inclusion en classe ordinaire était en cours dans les écoles de Saint Fons et qu'un bilan serait réalisé courant mars. En mars, le Défenseur des droits a demandé au maire et au directeur académique d'indiquer le calendrier relatif à l'inclusion des élèves dans les classes ordinaires et à obtenir copie des évaluations de ces élèves. Le 14 mars 2013, le délégué du Défenseur des droits a effectué une visite au sein de la dite "classe sas".

Par une décision du 7 mai 2013, le Défenseur des droits a dénoncé le caractère discriminatoire et stigmatisant du dispositif mis en place et a demandé notamment à ce que les autorités procèdent à l'affectation immédiate des enfants concernés dans les écoles de la commune et à la fermeture de la "classe sas". Le 15 mai 2013, le directeur académique des services de l'Education nationale a annoncé la fermeture de la "classe d'accueil transitoire" et la scolarisation des enfants dans deux écoles de la commune ».

Cet épisode a suscité de vives polémiques et a créé de nombreuses tensions entre les acteurs associatifs, rassemblés auparavant au sein du groupe local de soutien aux roms. En effet, la Ligue des Droits de l'Homme de Saint-Fons, tout en reconnaissant les limites de cette école dite sas, prônait un certain pragmatisme. Ce dispositif permettait aux enfants d'acquérir plus rapidement un niveau de français et permettait leur intégration, dans des écoles classiques, dans un second temps. Selon elle, le taux de scolarisation était alors de 82%.

des professionnels de l'action sociale. Chaque type d'intervention a ses limites. L'action bénévole peut facilement s'éteindre, l'investissement demandé étant très chronophage. Quant à l'association dite professionnelle, son mandat, délivré par les autorités, peut entraver son action, en refusant de s'impliquer pour faire appliquer le droit et de former des recours devant les tribunaux.

Les raisons de la déscolarisation sont donc multiples et l'environnement local⁴³ joue donc un rôle déterminant. Dans une petite commune, des tensions très vives peuvent y apparaître. Saint-Fons (69) en est une bonne illustration. Le Défenseur des droits⁴⁴ a rappelé récemment le caractère inconditionnel de celle-ci pour tous les enfants, quelles que soient la situation administrative des parents et leurs conditions de leur résidence – légale ou non – sur le territoire de la commune, conformément aux articles L. 111-1, L. 122-1, L. 131-1 du code de l'éducation et aux engagements internationaux de la France.

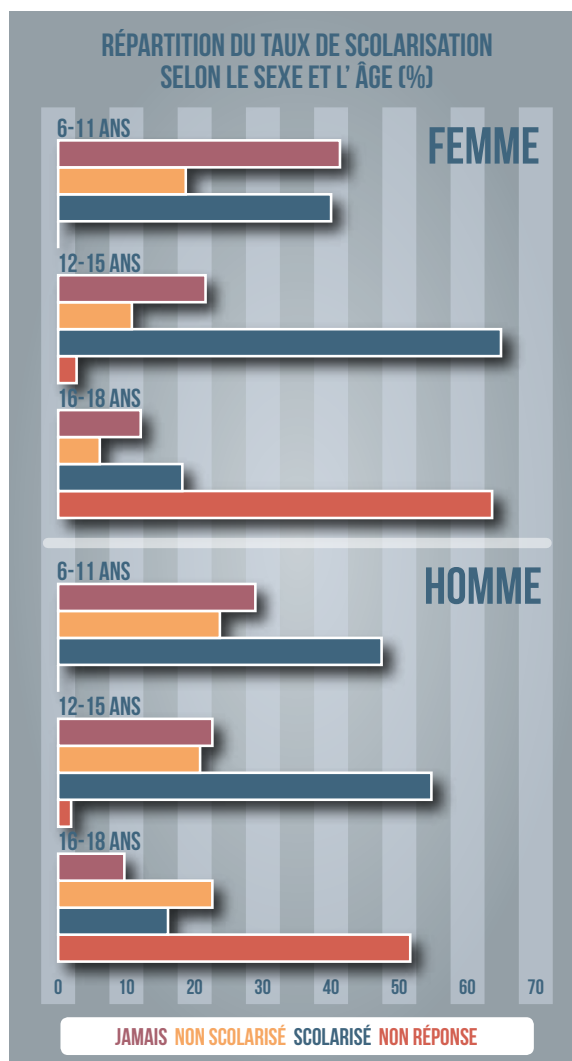
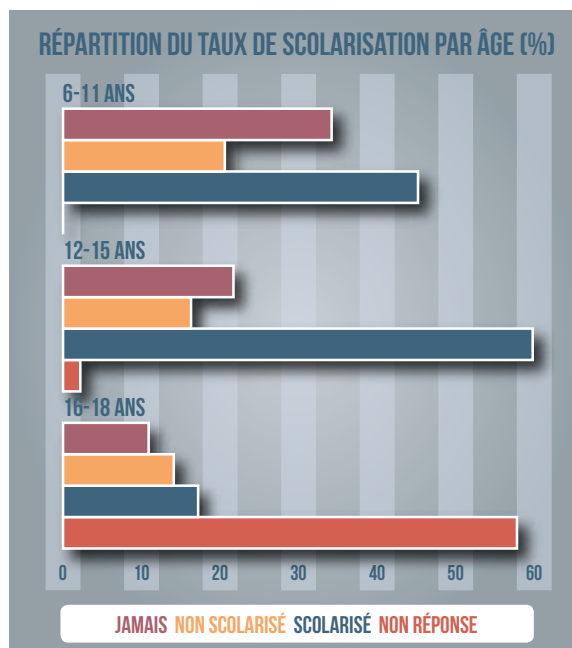
Après avoir étudié les raisons de la déscolarisation dans son ensemble, nous allons analyser si d'autres variables qui peuvent expliquer la variation du taux de scolarisation. Dans nos différentes études, nous avons pu constater que le taux variait selon :

- l'âge,
- le sexe,
- la stratégie migratoire de la famille.

3/ L'ÂGE ET LA SCOLARISATION

Dans notre échantillon, nous pouvons constater que le taux de scolarisation est de 60% dans la tranche d'âge 12-14 ans, en revanche, il tombe à 43% dans la tranche d'âge 15-16 ans. Bien qu'il soit difficile de généraliser sans prendre en compte le contexte local, la perspective du « mariage traditionnel », qui dans notre échantillon est majoritairement autour de l'âge de 16 ans, peut expliquer un certain désintérêt des jeunes pour l'école. Les garçons se préparant à devenir chefs de famille, doivent donc commencer à gagner de l'argent. Les filles, comme nous allons y revenir, se concentrent davantage sur leur « rôle de belle-fille ».

Après 16 ans, le taux de scolarisation baisse fortement. Le CDERE rappelle que la scolarisation des jeunes âgés de 16 à 18 ans vivant en bidonville et en squat est quasiment inexistante : 96% des jeunes interrogés sont déscolarisés. La raison principale avancée rejoint nos analyses. Le fondement d'une famille se fait au détriment de la poursuite d'études. Les adolescents se tournent vers des activités rému-



43. Par environnement local, il faut entendre la dimension sociologique des familles, l'impact des politiques (Préfecture, région, département, commune) et le maillage des acteurs associatifs.

44. Voir notamment Bilan d'application de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites. Août 2012 – mai 2013. Défenseur des droits.

nératrices. Quant aux jeunes filles, elles intègrent le plus souvent leur belle-famille et doivent se consacrer à l'idéal type de l'épouse tel que défini par ses beaux-parents.

4/ LE TAUX DE SCOLARISATION SELON LE SEXE

Dans notre échantillon, la répartition du taux de scolarisation selon l'âge et le sexe permet de constater que le taux de scolarisation est plus important chez les garçons jusqu'à l'âge de 11 ans et qu'en revanche, après 12 ans, le taux de scolarisation est plus important chez les filles. Ce constat permet de souligner que la scolarisation des filles demeure importante pour les parents jusqu'à leur mise en concubinage. Il n'y a donc pas une volonté des familles d'empêcher leur fille d'accéder à l'instruction. En revanche, dans le cadre des différents travaux, nous avons constaté des situations de jeunes filles, non mariées, déscolarisées notamment pour s'occuper de leurs petits frères et sœurs ou pour aller gagner de l'argent. Les chiffres mentionnés ci-dessus démontrent que ce fonctionnement n'a rien de culturel et que lorsque des dysfonctionnements apparaissent, il appartient à l'aide sociale d'intervenir dans le cadre de ses missions.

5/ MIGRATION ET SCOLARISATION

La route vers la scolarisation des enfants vivant en bidonville est donc longue et complexe. Elle peut s'avérer problématique voire inquiétante quand le projet migratoire de la famille n'est pas clairement établi.

a) La scolarisation et les enfants restés dans le pays d'origine

Les enfants restés au pays sans leurs parents⁴⁵ pendant plusieurs mois et confiés à des proches est un phénomène relativement ancien qui reste d'actualité. Dans notre échantillon, plusieurs enfants étaient restés dans le pays d'origine et revenaient visiter leurs parents (dont certains avaient décroché un contrat de travail) pendant les vacances scolaires. Les parents préféraient laisser leurs enfants dans de meilleures conditions dans le pays d'origine. Une fois que le projet d'insertion était plus établi pour les parents en France, les enfants étaient intégrés au projet et scolarisés en France. S'intégrer à l'école en France n'est pas simple pour les enfants nouvellement arrivés, l'apprentissage du français, les représentations des autres élèves concernant « les Roms » peuvent démotiver ces adolescents.

b) Scolarisation et migration pendulaire

Autre cas de figure à prendre en compte : la migration pendulaire. Les enfants qui se retrouvent dans cette situation, sont, très souvent, dans l'impossibilité d'être scolarisés en France et dans leur pays d'origine. Lors de nos diagnostics, nous avons pu étudier la situation de plusieurs familles.

Ainsi à Apata, près de Brasov, 489 enfants issus des quartiers roms fréquentent l'école de la commune⁴⁶. L'assiduité scolaire semble aléatoire selon le directeur de l'école. Sur ces 489 enfants, 38 viennent ponctuellement, 29 inscrits l'année dernière n'ont pas été réins-

Les filles et l'école

L'abandon de l'école par des jeunes filles est justifiée, par les familles, par la peur que la fréquentation de l'école, une fois les premiers signes de puberté apparus, augmente le risque que leur fille ne soit plus vierge le jour de la noce.

Cette conception « traditionnelle » cache un ensemble de raisons de différents ordres :

- la défense de la virginité cache surtout la préservation de l'endogamie qui est chez les différents groupes roms nécessaires pour maintenir leur identité,
- une fois les savoirs de base acquis, la mère fait en sorte de préparer sa fille à son futur rôle de belle-fille c'est-à-dire de mère au foyer. L'enseignement des tâches ménagères et la préservation de sa réputation sont les deux ingrédients de base pour avoir des chances de réussir un « bon mariage » (a contrario le fait d'être régulièrement en contact avec d'autres garçons compromet l'idéal de la belle-fille),
- l'enjeu patrimonial car beaucoup de groupes roms pratiquent encore le « prix de la mariée » c'est-à-dire une négociation avec la famille du futur marié pour que celle-ci verse une somme d'argent et/ou donne des biens à celle de la future épouse.
- les activités de mendicité ou de ferrailage obligent les parents à confier, dans la journée, la garde des frères et sœurs en bas âge à la fille aînée, elle hérite par la même occasion d'une partie des travaux domestiques augmentant sa « bonne réputation » de belle-fille.

45. Souvent, les plus âgés restent sur place et sont confiés à des voisins ou des parents.

46. L'école d'Apata accueille les enfants de 3 à 14 ans. A partir de la classe 8, les enfants qui veulent poursuivre leurs études doivent se rendre à Brasov.

crits cette année et 45 ne sont plus scolarisés depuis plus d'un an à Apata.

Ainsi, près d'un quart des enfants en âge d'être scolarisés à Apata ne vont pas régulièrement à l'école ou sont complètement déscolarisés. Encore une fois, il convient d'être prudent et il ne s'agit pas de conclure que la migration serait la seule raison de la déscolarisation. Le cadre «classique» de l'accompagnement social ne peut répondre aux problématiques soulevées par ce type de migration. Une autre intervention est nécessaire. Elle passe en partie par une communication fluide avec les services sociaux du pays d'origine pour permettre une évaluation la plus précise possible de la situation des familles afin d'envisager un suivi social commun dans les deux pays.

6/ LA SITUATION TRÈS PRÉOCCUPANTE DES ENFANTS JAMAIS SCOLARISÉS

Comment penser en 2016 en Europe que des enfants n'aient jamais fréquenté l'école dans leur pays d'origine ou dans un autre pays ? C'est pourtant une réalité⁴⁷. Dans notre échantillon, le taux des enfants jamais scolarisés⁴⁸ est de 30%. Ce nombre très important s'explique en partie par des phénomènes de précarisation et ghettoïsation dont est victime une part importante d'enfants de notre étude. Dans les parties précédentes, nous avons décrit ces processus dans les pays d'origine. Seule l'étude du CDERE met en lumière ce phénomène mais dans des proportions moindres. Elle fait apparaître que treize jeunes sur 161 ne sont jamais allés à l'école de leur vie, soit un taux de 8%. Comment expliquer un taux si faible comparé au nôtre ?

L'étude du CDERE comporte quelques biais qui peuvent expliquer ce constat :

- Tout d'abord, les questionnaires ont été passés par des associations et collectifs actifs dans les démarches de scolarisation sur leurs terrains habituels d'intervention. Il s'ensuit un taux de déscolarisation des 12-18 ans inférieur à ceux révélés grâce à d'autres recueils de données. La tranche d'âge la plus jeune (12-13 ans) est surreprésentée : 41% sont âgés entre 12 et 13 ans, 28,6% entre 14 et 15 ans et 29,2% oscillent entre 16 et 18 ans.
- Enfin, les questionnaires, ayant été passés sur la base du volontariat et de la disponibilité de militants(es), ne sont pas géographiquement représentatifs des bidonvilles et squats en France⁴⁹.

Faut-il rappeler que l'école est un enjeu majeur de l'insertion des habitants des bidonvilles ? Pourtant, comme le rappelle le CDERE, il n'existe pas de données officielles sur la scolarisation des enfants vivant en bidonvilles et en squats. Cette absence est en contradiction absolue avec la loi qui, au regard de l'article L. 131-6 du Code de l'éducation, exige que les maires fassent un recensement à chaque rentrée de tous les enfants en âge d'obligation scolaire. De plus, le peu d'études qui s'intéressent à cette problématique ne prennent pas en compte la dimension migratoire. Or, aujourd'hui, il est urgent de repenser l'approche et d'intégrer ce facteur dans l'accompagnement de ce public.

47. Dans l'étude que nous avons menée sur les bidonvilles, nous rapportons un témoignage qui vient corroborer cette situation : « S. est arrivé en France à l'âge de 5 ans, en 1994 avec ses parents. Il a vécu près de 20 ans dans des bidonvilles en Ile-de-France et n'a jamais été scolarisé ».

48. Jeune qui n'a jamais été scolarisé, ni en France, ni ailleurs.

49. CDERE. Op. cité, p.8.



© GAIËL KERBAOL / SGGF

VI. DES ACTIVITÉS DE SURVIE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le type d'activité des habitants des bidonvilles évolue tout le long de leur processus d'insertion dans la société.

1/ LES ACTIVITÉS DE SURVIE

Comme nous l'avons expliqué, petit à petit, le profil des habitants des bidonvilles a évolué. Les personnes que nous avons pu interroger sont plus pauvres et moins qualifiées que les migrants, présents dans les bidonvilles des années 2000. Dans leur pays d'origine, 6% sont sans activité ou ont des métiers très peu qualifiés : journaliers, balayeur, femme de ménage. A leur arrivée en France, en raison de leur faible qualification, elles se tournent vers des activités de survie. 78% pratiquent la ferraille et la mendicité dont les points communs sont les suivants :

- elles génèrent des revenus faibles,
- elles sont exercées sans aucun statut (rares sont les personnes qui vont se déclarer auto entrepreneur et/ou ouvrir un compte bancaire à leur arrivée en France) et sont perçues souvent comme des troubles à l'ordre public,
- elles peuvent être dangereuses⁵⁰.

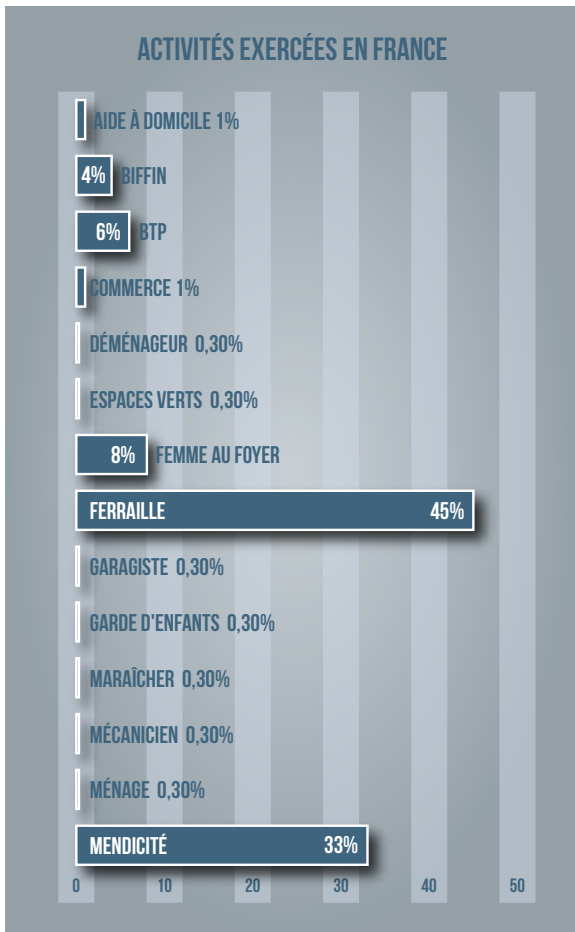
Des familles peuvent, également, développer des petits commerces de produits alimentaires et de cigarettes bon marché basés sur les navettes entre la France et la Roumanie.

Concernant la ferraille, à leur arrivée, en France, peu de personnes possèdent un statut d'auto-entrepreneur et/ou un compte bancaire⁵¹, du à une méconnaissance du système, elles passent la plupart du temps par des intermédiaires, établis à proximité des déchetteries pour percevoir l'argent en liquide, moyennant 15% de commission⁵². Ayant une bonne connaissance des horaires de ramassage des ordures, les «ferrailleurs» se cantonnent, très souvent, au périmètre du territoire qu'ils connaissent, c'est-à-dire le quartier dans lequel ils vivent. Le coût de l'essence au regard des faibles moyens économiques des personnes, les incite à restreindre, également, leur champ d'action. Si plusieurs groupes de familles pratiquent cette activité économique, une répartition des secteurs géographiques peut s'opérer afin d'éviter les tensions entre eux. Dans

50. Tirer les revenus de ces activités s'expose également à des contrôles très réguliers des forces de police.

51. L'article 51 de la loi du 30 juillet 2011 n'autorise ces transactions qu'au moyen de chèques barrés, de virement bancaire ou postal ou d'une carte bancaire.

52. Moyenne constatée sur l'ensemble des terrains.

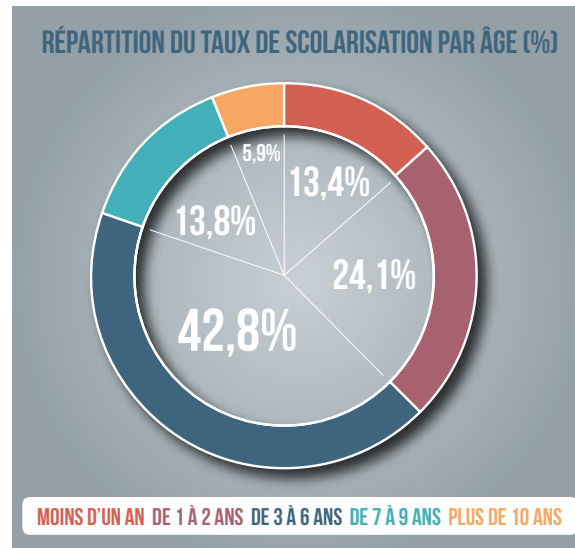


notre échantillon, 45 % des personnes pratiquent la ferraille.

Les revenus sont faibles, ils peuvent varier de 100 à 600 euros par mois⁵³. Même si le ramassage de la ferraille est perçu par l'opinion publique comme l'activité « réservée » aux habitants des bidonvilles et donc aux Roms, il n'en est rien. Ainsi dans notre échantillon, sur plusieurs bidonvilles, d'autres activités sont développées. Derrière cette appellation, l'activité peut prendre de nombreuses formes et une hiérarchie s'établit entre les ferrailleurs :

- se trouvent, en bas de l'échelle sociale, les personnes ramassant tous les types d'objets (métaux ou pas)
- viennent ensuite celles qui ne ramassent que les métaux et qui ne circulent qu'en vélo tractant une carriole.
- en haut de l'échelle sociale, se trouvent celles qui louent leurs services de chauffeur à la deuxième catégorie et/ou emploient à leur compte quelques ferrailleurs.

Le spectre est donc large et il serait réducteur de déduire que ce type d'activité est uniquement une



stratégie de survie. Il peut offrir une perspective vers l'insertion même si les revenus générés restent assez faibles.

Le deuxième type d'activité est la pratique de la mendicité à 33%. Ce sont principalement les femmes qui vont se tourner vers la "manche", malgré la honte ressentie. Encore une fois, cette activité est très « connotée » et reste assimilée à une catégorie de la population présente en France. Dans notre échantillon, cette activité peut revêtir plusieurs formes. Les lieux d'activité sont divers et variés : ils peuvent être en centre ville, dans les quartiers à proximité du bidonville voire même à plusieurs dizaines de kilomètres de leur lieu de vie. Certaines personnes peuvent même être des frontaliers et exercer leur activité dans un autre Etat que celui où elles résident habituellement.

2/ LA DÉLICATE PHASE D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION

Dans l'étude⁵⁴ que nous avons menée, parmi les quatre périodes identifiées pour caractériser les parcours, une période particulièrement intéressante à étudier pour comprendre les facteurs clés permettant l'insertion est la période grise, c'est-à-dire la période durant laquelle les personnes vivent en bidonville ou en squat sans suivi social ni accès au droit commun. Pour les 50 personnes interrogées, elle a duré de quatre mois à dix-neuf ans, avec une durée moyenne de quatre ans et trois mois. Cette "période grise" est marquée par un ancrage dans le bidonville ou le squat, et la mise en place de stratégies de survie économique et de "débrouille", en dehors de tout cadre légal. Cependant, on peut observer que dès cette période, les premiers liens

53. À titre indicatif, le fer peut être vendu entre 5 et 10 centimes le kilo et le câble électrique dénudé 5 euros le kilo.

54. *Trajectoires*. Op. cité p. 43.

peuvent se créer avec le droit commun et le monde extérieur au bidonville, notamment via certaines activités économiques et surtout en cas de scolarisation des enfants. Mais ces premières "ouvertures" restent limitées, et ne peuvent être vues comme des stratégies d'insertion, mais davantage comme des stratégies de survie au jour le jour. Certaines personnes, grâce aux réseaux qu'elles ont su développer, travaillent alors sur des chantiers (6% de notre échantillon), font des ménages ou gardent des enfants (2% de notre échantillon).

Ce n'est donc souvent que dans un second temps que se mettent en place des logiques véritablement orientées vers une insertion sociale et économique dont l'un des critères récurrents est le bon niveau de français. Si un projet local est développé, stabilisation et sécurisation de terrain et/ou d'un dispositif d'accompagnement vers le droit commun, quelques habitants peuvent se voir proposer des contrats d'insertion. Cependant, cela concerne un nombre de personnes très limité.

Pour les bénéficiaires de ces projets, leur inscription se traduit par des contraintes fortes en terme d'activités sans nécessairement disposer d'allocation le temps de leur reconversion. Se pose un problème majeur pour ceux qui sont obligés de se maintenir dans des stratégies de survie économique, le temps que le processus d'insertion, long, donne des résultats. Leurs activités, qui étaient tolérées (au mieux) avant la mise en place du projet, peuvent devenir motifs d'exclusion de ce même projet. Les quelques élus locaux, soutiens des habitants de bidonville,

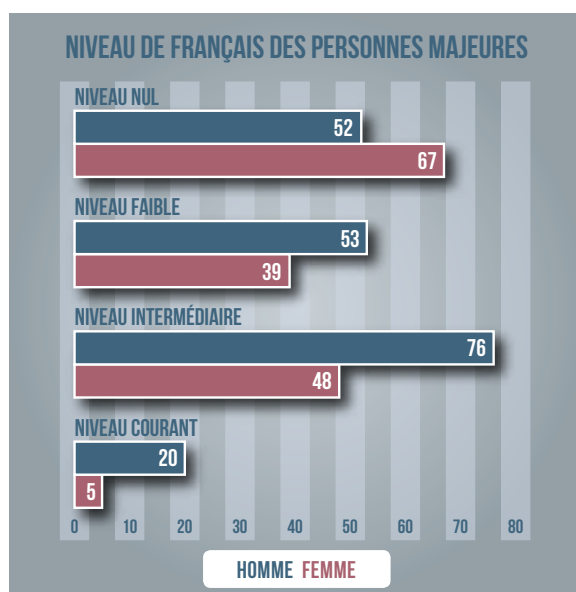
après avoir patiemment convaincu l'ensemble des décideurs politiques de l'intérêt de mettre en place un projet d'insertion, doivent donner, rapidement, des gages de réussite. Les familles sont invitées à devenir invisibles. La mendicité en est une bonne illustration. Elle doit cesser même si elle est la seule source de revenus. Autre exemple, le ramassage de la ferraille. Il nécessite un vaste espace de stockage, et est donc très visible. Maintenant qu'un projet d'insertion est mis en place, le bidonville est devenu officiel, ses habitants ne doivent surtout pas troubler le voisinage. Les ferrailleurs doivent ouvrir un statut d'auto-entrepreneur et régulariser leur situation en déclarant leurs revenus et suivre leur comptabilité même si la majorité a un faible bagage scolaire. Leurs revenus peuvent alors baisser aussi rapidement que leur motivation de s'inscrire dans un projet d'insertion aux objectifs louables mais aux contraintes très fortes en l'absence d'accompagnement vers l'emploi et d'accès à des allocations pour compenser la perte de l'activité.

CONCLUSION

Les bidonvilles en France ne sont pas nouveaux. On pensait que les cités de transit les avaient définitivement enterrés dans les années 70. Ils sont réapparus il y a 25 ans. 25 ans que les pouvoirs publics refusent de se confronter à cette réalité. Pourquoi ne pas l'admettre ? Nous le dénonçons en 2015 dans une tribune dans un quotidien. Parce que reconnaître la réapparition des bidonvilles nécessiterait de reconnaître l'ampleur de la crise du logement mais aussi celle de l'hébergement d'urgence. Parce que reconnaître cette ampleur nécessiterait de s'y atteler. Parce qu'il est plus facile d'accuser les passeurs ou les différences culturelles. De bafouer le droit d'asile ou la convention relative aux droits de l'enfant. Il est plus difficile d'oser une véritable stratégie de résorption de ces espaces exclus du droit, où les acteurs institutionnels n'osent pénétrer qu'accompagnés de la police alors que des centaines de riverains, de citoyens, d'associatifs s'y rendent quotidiennement par simple humanité. Pour pallier l'inaction de l'État⁵⁵.

Les habitants, que nous avons rencontrés, ont fui, certains définitivement, d'autres temporairement, la misère économique. Certains sont Roms ou non, peu importe, le problème n'est pas culturel mais social. Ils sont victimes mais traités, très souvent comme des délinquants voire des criminels.

Les solutions, pourtant, existent. Cela passe, en premier lieu, par une acceptation que des bidonvilles existent.



55. Osons dire qu'il y a des bidonvilles en France. *Libération*, 23 juin 2015

L'un des premiers objectifs des personnes qui viennent en France est de générer des revenus permettant de subvenir aux besoins immédiats, et d'envisager un avenir plus serein, en France ou dans le pays d'origine. La perspective d'un emploi légal, demeure pour beaucoup le but.

Son accès est également une porte vers le système social, par l'ouverture des droits qu'il enclenche. De ce point de vue, il peut être considéré comme la clef de voûte d'une insertion pérenne, plus que d'autres dimensions comme l'accès à l'hébergement ou au logement. Mais accéder à un emploi légal peut être long et hasardeux.

Les personnes, ayant un bon niveau scolaire, peuvent bénéficier d'insertion professionnelle via des formations rémunérées par Pôle emploi ou les missions locales ou peuvent profiter du statut d'auto-entrepreneur pour acquérir une première expérience professionnelle valorisante.

Pour les plus fragiles ou les personnes les plus éloignées de l'emploi qui représentent la majorité de notre échantillon, sans formation ni compétences particulières, l'accès direct au marché de l'emploi "ordinaire" est rare. Le passage par les contrats d'in-

sertion professionnelle est alors une étape incontournable pour accéder à l'emploi. Or, les dispositifs spécifiques ou dédiés⁵⁶ mis en place pour résorber les bidonvilles touchent très peu ce public en plus grande précarité. C'est le cas notamment en Île-de-France où les critères d'admission dans des projets d'insertion sont tellement élevés que seules les personnes plus proches de l'insertion économique peuvent en bénéficier.

Il faut également accepter que des citoyens circulent librement dans l'espace européen, que le cadre classique de l'accompagnement social n'est plus adapté à cette migration qui peut être pendulaire. Il faut donc innover et sortir de l'approche actuelle définitivement trop généraliste et qui laisse de côté les plus fragiles, les plus précaires, les plus vulnérables à toute forme d'exploitation. Cela passe par un travail avec les pays d'origine au niveau local, non pas dans une logique de gestion des flux migratoires, mais pour comprendre et organiser un suivi social transnational dans l'intérêt des plus fragiles.

56. Il s'agit de programmes ou projets dédiés exclusivement aux populations vivant en bidonville.

ANNEXE

L'entretien

La langue d'entretien a été le roumain puis le français. Quelques entretiens ont été menés en serbo-croate. Certaines personnes ont alterné l'usage du français et du roumain. A noter, les entretiens ont été directement réalisés par les membres de l'équipe, sans traducteur extérieur.

Les étapes de l'entretien

- Présentation libre du parcours par la personne, depuis la décision de quitter le pays jusqu'à aujourd'hui.
- Parcours migratoire : retour sur l'historique de la migration, les causes du départ et le type de migration (familiale ou non, lieux de passage avant le lieu actuel entre autres).
- Modalités migratoires : présence d'un réseau de sociabilité en France, modalités de financement du voyage.
- Conditions d'installation lors de l'arrivée en France : parcours ayant conduit à l'entrée en bidonville, raisons de la réussite ou de l'échec lors des premières tentatives de sortie.
- Accès au droit commun : domiciliation, AME, titres de séjour, scolarisation
- Développement d'un réseau de connaissances en France : réseau associatif mandaté ou bénévole, relation avec les institutions de droit commun
- Accès à l'insertion : cours de français, inscription à Pôle emploi, contrats d'insertion, chantiers d'insertion...
- Éléments sociologiques : origine géographique précise, niveau scolaire, expérience professionnelle, composition familiale, etc.



TRAJECTOIRES
squats et bidonvilles

Olivier Peyroux
Alexandre Le Clève
www.trajectoires-asso.fr

Secours Catholique-Caritas France

Département Accueil et droits des étrangers

Direction France Europe

106 rue du Bac - 75341 Paris cedex 07

Tél. : 01 45 49 75 40

www.secours-catholique.org